

**BPER BANK LUXEMBOURG
SOCIETE ANONYME**

**COMPTES ANNUELS
ET RAPPORT DU REVISEUR D'ENTREPRISES AGREE**

AU 31 DECEMBRE 2021

30, Boulevard Royal
L-2449 Luxembourg
R.C.S. Luxembourg : B54033

TABLE DES MATIERES

	Pages
TABLE DES MATIERES	2
RAPPORT DE GESTION	3 - 9
RAPPORT DU REVISEUR D'ENTREPRISES AGREE	10 - 15
COMPTES ANNUELS	
- Bilan	16
- Hors Bilan	17
- Compte de profits et pertes	18 - 19
- Annexe aux comptes annuels	20 - 61

RAPPORT DE GESTION POUR L'ANNEE 2021

L'année 2021 a été caractérisée par une reprise de l'économie mondiale. Le PIB mondial, attendu en croissance sur la base des dernières projections du Fonds Monétaire International de 5,9% sur base annuelle, est revenu au-dessus du niveau d'avant la pandémie, grâce notamment à la contribution décisive de deux facteurs : la progression de la campagne de vaccination, enregistrée surtout dans les pays occidentaux, et la présence de politiques économiques globalement expansionnistes. La tendance de la reprise sur douze mois a inévitablement été marquée par l'évolution du cadre pandémique qui, en phases alternées, à la suite de la découverte de nouveaux variants du Covid-19 tels que Delta et Omicron - a contraint une multitude de pays à adopter des mesures restrictives pour atténuer la hausse des infections. Par ailleurs, la résurgence de la pandémie a contribué à la persistance de nombreuses difficultés au sein des processus de production qui, conjugués à l'augmentation significative d'une large gamme de matières premières, ont alimenté d'importantes pressions inflationnistes.

Au cours des derniers mois de l'année, les premiers signes de normalisation de la politique monétaire se sont multipliés, la Banque centrale américaine (FED) signalant le début imminent du *tapering*, c'est-à-dire le processus de réduction progressive des achats de titres activés pour garantir des liquidités au système financier.

Aux États-Unis, les signaux positifs pour l'économie se manifestent déjà depuis le début de l'année. Grâce à la conquête du Sénat, et donc le contrôle des deux branches du Congrès, le Parti Démocrate était capable de mettre immédiatement en place un plan de soutien à l'économie de 1,9 milliard de dollars, l'un des plus importants programmes d'aide de l'histoire américaine. Une autre contribution à la croissance est venue de l'évolution positive de la campagne de vaccination qui, en aplatisant la courbe d'infection, a permis le retour partiel à la normale. Une contribution décisive à la demande globale est également venue de la consommation privée, qui a enregistré une forte augmentation en correspondance avec le versement des subventions publiques, tandis que le marché du travail a montré une reprise rapide, avec le taux de chômage qui a commencé un déclin progressif.

Dans la zone euro, l'année 2021 a décidément démarré avec plus de difficultés. Une grande partie de la région a en effet été durement touchée par la troisième vague de Covid-19, à tel point que de nombreux gouvernements ont été contraints d'introduire de nouvelles mesures de distanciation sociale ou de prolonger celles déjà en place. Les effets négatifs de ces mesures se sont surtout répercutés sur les activités de services, tandis que l'impact sur l'industrie, plus exposée à l'évolution du cycle économique international, a été peu significatif. L'amélioration progressive des campagnes de vaccination, grâce à l'arrivée d'un nombre suffisant de doses, et l'assouplissement conséquent des mesures restrictives, ont ensuite permis à l'activité de production de revenir en territoire d'expansion, avec le PIB de l'ensemble de la zone euro qui, après une légère contraction au cours des trois premiers mois, a recommencé à croître.

Au cours du second semestre, le cycle s'est stabilisé, freiné par les mêmes problèmes qui ont affecté le reste des grandes économies mondiales comme les dysfonctionnements des chaînes de production qui ont accentué la pression sur les prix. Sur le front de la politique monétaire, cependant, la Banque Centrale Européenne (« BCE ») a continué de minimiser la dynamique de l'inflation, réaffirmant une position globalement accommodante ; la BCE s'est en effet limitée à mettre fin au PEPP (*Pandemic Emergency Purchase Program*), l'instrument temporaire d'achat de titres créé pour répondre à la crise pandémique, en mars 2022, tout en augmentant le plan d'achat du programme classique, l'APP (*Asset Purchase Program*).

Dans ses dernières prévisions de novembre, la Commission Européenne avait anticipé une croissance de 5,2% en zone Euro pour 2021 et le Luxembourg est l'un des pays qui a le mieux résisté à la crise économique avec un recul du PIB de 1,3% seulement en 2020 et une croissance pour 2021 attendue proche de 7%, tout en lançant un appel à la prudence face au caractère insolite de la crise sanitaire.

Des éléments d'incertitude toutefois demeurent au sujet des impacts des mesures budgétaires sur la reprise économique, de la vitesse du recyclage de l'épargne accumulée par les ménages dans l'économie, de l'équilibre financier des entreprises et de l'évolution des conditions financières après la forte hausse de l'endettement des États.

Grâce à la reprise économique malgré la pandémie qui a encore accompagné l'année 2021, la vingt-sixième année d'existence de la Banque, a été très positive et caractérisée d'une part par une nouvelle augmentation

du chiffre d'affaires (+14,2%) avec la poursuite de la diversification des activités et des revenus et d'autre part, par un contrôle strict des coûts qui sont restés parfaitement stables par rapport à l'année précédente.

A noter également la tendance positive des provisions sur les prêts non performants qui pour la deuxième année consécutive sont en diminution et restent contenus. Un seul prêt de 1 515 151 EUR a été affecté dans la catégorie des prêts non performants tandis qu'un autre prêt existant et déjà entièrement provisionné a été partiellement abandonné et, par conséquent, le montant des prêts non performants a également diminué d'environ 25%, ce qui a également baissé le ratio des prêts douteux à 3,48 % du total des prêts à la clientèle de la Banque.

La structure de l'actionnariat de notre Banque n'a pas changé. BPER Banca S.p.A., un Groupe Bancaire de droit italien soumis à la supervision de la Banque Centrale Européenne au sein du Mécanisme de Surveillance Unique (« SSM »), continue à détenir 100% du capital social de la Banque.

Enfin, un remerciement doit être fait au personnel de la Banque qui a continué à faire preuve d'une disponibilité et d'un dévouement dans l'exécution de son travail qui a été exceptionnelle et c'est grâce à cela que même dans l'année 2021 les clients ont perçu leur Banque en modalité « *Business as Usual* » malgré la crise sanitaire telle que décrite précédemment.

ACTIVITES

Sur le plan de la croissance commerciale des activités, durant l'année 2021 la Banque a continué à poursuivre le développement de tous les services spécifiques liés à l'activité de Banque Privée, à l'activité avec les clients Corporate et les crédits à la clientèle et aux Banques. La Banque a continué à gérer son propre portefeuille d'investissements sur la base des limites très strictes approuvées par le Conseil d'Administration.

En ce qui concerne les activités avec les clients, la collecte de ressources auprès de la clientèle privée, corporate et institutionnelle, la négociation d'instruments financiers pour compte de la clientèle, l'activité bancaire avec les clients Corporate, l'octroi de crédits sous forme de financements, escomptes de crédits, prêts syndiqués, émissions de garanties et l'activité de gestion de patrimoine, ont continué à être les éléments les plus importants pour la Banque en continuité avec les dernières années d'activité de la Banque.

Plus précisément, l'activité avec les clients Corporate a été l'activité qui encore en 2021 a connu la plus forte croissance même si, à l'instar de 2020, à un rythme plus lent en raison des restrictions liées à la pandémie.

L'activité de Banque Privée au cours de l'année a vu l'augmentation de la gestion de patrimoine tant en ce qui concerne les gestions gérées sur base de portefeuilles modèles que les gestions individuelles malgré la crise sanitaire. Les clients privés et parfois même les clients corporate comptent de plus en plus sur notre Banque pour gérer leur épargne et liquidité. Les opérations sur valeurs mobilières pour le compte de clients ont en revanche connu une légère baisse, également liée aux inquiétudes des clients quant à l'évolution de l'économie post-pandémie.

La Banque a enfin poursuivi l'approche très conservatrice adoptée au début de la crise sanitaire, sur la gestion des portefeuilles des valeurs mobilières et des prêts aux clients de la Banque suite, surtout, à des attentes de volatilité importantes des marchés financiers et d'une possible augmentation des défauts de paiement. Le portefeuille des valeurs mobilières a donc vu une baisse sur l'année suite à la difficulté de trouver sur les marchés des opportunités intéressantes afin de remplacer le montant important de valeurs mobilières qui sont arrivées à échéance pendant toute l'année. Les prêts aux clients ont plutôt légèrement augmenté mais, même dans ce cas, la Banque a eu des difficultés à trouver des opportunités et l'augmentation n'a donc été que de 5,7 %.

PRINCIPALES DONNEES DU BILAN

Les résultats les plus significatifs obtenus au cours de l'exercice 2021 enregistrés selon les règles comptables LUX GAAP sont les suivants :

La Banque a clôturé l'exercice avec un total de bilan de 910 873 545 EUR (2020 : 1 060 254 332 EUR) en baisse de 14,1% suite au choix stratégique de la Banque de réduire la liquidité collectée auprès des clients, notamment institutionnels, ce qui a réduit les créances sur les établissements de crédit.

Au 31 décembre 2021, les ressources collectées auprès de la clientèle, tant au niveau du bilan que du hors bilan (valeurs en dépôt), atteignent respectivement 715 061 109 EUR (2020 : 881 185 756 EUR) et 1 818 714 952 EUR (2020 : 779 514 032 EUR) pour un total de 2 533 776 061 EUR (2020 : 1 660 699 788 EUR) en forte croissance suite à un dépôt plus important d'actifs financiers de la part des clients Corporate auprès de la Banque.

Les créances accordées à la clientèle ont atteint, après déduction des corrections de valeur, au 31 décembre 2021, le montant de 216 192 153 EUR (2020 : 204 564 191 EUR). Les corrections de valeur sur créances accordées à la clientèle ont atteint au 31 décembre 2021 le montant de 4 862 411 EUR (2020 : 8 483 623 EUR).

Des garanties en faveur de la clientèle ont été également émises pour un montant total de 7 193 866 EUR au 31 décembre 2021 (2020 : 7 372 623 EUR).

Le volume de l'activité de gestion de patrimoine a enregistré en 2021 une hausse en dépassant les 110 millions d'Euro grâce à des nouveaux clients qui ont souscrit à ce service ce qui a permis à la Banque d'enregistrer des performances très positives malgré la crise sanitaire. Au 31 décembre 2021, le montant total investi en gestion de patrimoine a connu une hausse de 7 % à 107 415 631 EUR (2020 : 100 427 669 EUR) dont une gestion de fortune gérée par la Banque dont les actifs financiers sont détenus par un établissement de crédit tiers.

Le bénéfice net atteint 5 666 210 EUR (2020 : 4 033 423 EUR), déduction faite de la dotation aux amortissements sur immobilisations corporelles et incorporelles pour 178 476 EUR et des corrections de valeur nettes sur les créances accordées pour 150 709 EUR (corrections de valeur pour 378 788 EUR et reprise de corrections de valeur pour 228 079 EUR).

Au 31 décembre 2021, la charge de tous les impôts pour l'exercice s'élève à 1 935 439 EUR (2020 : 1 488 605 EUR).

Le rendement des actifs au 31 décembre 2021 est de 62 points de base (2020 : 38 points de base). Ce rendement des actifs est calculé en divisant le bénéfice net par le total du bilan.

GESTION DES RISQUES

Le Groupe BPER Banca définit les politiques de gouvernance, de prise en charge, de contrôle et de surveillance des risques sur la base de ce qui est défini par des politiques de gestion des risques rédigées, approuvées et diffusées par la Maison Mère et applicables à toutes les entités du Groupe, dont notre Banque, qui régissent le processus de gestion et de contrôle visant à faire face aux risques auxquels les entités du Groupe sont ou pourraient être exposées, ainsi que les rôles des organes et fonctions concernés.

Pour assurer la réalisation des objectifs stratégiques et opérationnels définis, la Banque définit son propre système de contrôle interne comme élément fondamental du dispositif global de gouvernance des risques et pour s'assurer que l'activité de la Banque est conforme aux stratégies et politiques du Groupe et repose sur une gestion saine et prudente, garantissant la continuité des activités.

Ce dispositif est organisé pour améliorer la rentabilité, protéger la solidité du capital, assurer le respect des réglementations et codes de conduite externes et internes, favoriser la transparence vis-à-vis des *stakeholders* en contrôlant les risques assumés par la Banque et, plus généralement, s'assurer que l'activité de la Banque est en ligne aux stratégies et au appétit au risque approuvé par le Conseil d'Administration.

Le Groupe BPER Banca identifie dans le Risk Appetite Framework (« RAF ») l'outil de suivi du profil de risque que le Groupe entend assumer dans la mise en œuvre de ses stratégies. Pour assurer sa mise en œuvre,

conformément à la réglementation prudentielle, il procède à une identification précise des risques auxquels chaque entité du Groupe, incluse notre Banque, est ou pourrait être exposée, en tenant compte de la complexité, des opérations et des marchés de référence. Le processus d'identification des risques détermine la mise à jour périodique du document « *Carte des Risques Groupe* » qui illustre la position de la Banque vis-à-vis des risques du premier et du deuxième pilier, tant dans une perspective actuelle que future, afin d'anticiper les risques susceptibles d'avoir un impact sur la Banque. La mise à jour de celui-ci a pour objectif de définir le périmètre des risques/entités significatifs, à travers l'application de critères appropriés d'applicabilité et de matérialité, qui permettent de faire la distinction entre les risques matériels et immatériels pour la Banque.

Afin de gérer les risques conformément à ce qui précède, la Banque a poursuivi sa politique de ne pas prendre de positions qui puissent créer des risques importants ingérables et/ou dehors l'appétit au risque approuvé par le Conseil d'Administration. A ce propos, la Banque a adopté un système complexe de limites fixées par le Conseil d'Administration suivies quotidiennement et mises à jour périodiquement. La dernière mise à jour a été faite pendant l'année 2020.

En particulier, les limites opérationnelles sur la quantité et la qualité des actifs financiers inclus dans le portefeuille d'investissement ont été maintenues en 2021. Pour le risque de crédit sur la clientèle et le risque de liquidité, la Banque a adopté un système de contrôle des limites, géré directement par le service crédits et par la direction, avec le support de la maison mère sur la base d'un *Service Level Agreement* spécifique, qui permet un suivi constant de l'évolution du niveau des risques tant dans le cas de crédits avec ou sans garanties que dans le cas de la liquidité à court terme et à long terme de la Banque.

La CSSF a approuvé dans sa lettre datée du 14 octobre 1996 l'exemption totale du calcul des grands risques pour le groupe BPER. Cette exemption demeure valable conformément à l'article 400 du CRR et à l'article 20 du Règlement CSSF 14-01.

PORTEFEUILLE DE LA BANQUE

La Banque dispose au 31 décembre 2021 d'un portefeuille obligations et autres valeurs mobilières à revenu fixe de 122 528 857 EUR, en baisse de 6,4 % par rapport à la même période de l'an dernier (2020 : 130 856 728 EUR). Ces titres sont évalués selon 2 méthodes :

- Les valeurs mobilières à revenu fixe du portefeuille des immobilisations financières sont évaluées selon la méthode « *lower of cost or market* » et deux de ces titres sont couverts par une opération d'échange de taux d'intérêt ;
- Les valeurs mobilières à revenu fixe du portefeuille des immobilisations financières dont les titres sont évalués au coût d'acquisition font l'objet d'une plus-value latente nette non enregistrée de 405 592 EUR.

La Banque dispose au 31 décembre 2021 aussi d'un portefeuille d'actions et autres valeurs mobilières à revenu variable de 16 125 566 EUR, également évalué selon la méthode Lower of Cost or Market, en baisse de 51,6 % par rapport à la même période de l'an dernier (2020 : 33 303 660 EUR). La réduction significative a été déterminée par la vente de divers fonds communs de placement qui ne sont plus considérés d'intérêt pour la Banque suite à l'entrée en vigueur du nouveau Règlement (UE) 2019/876 du Parlement Européen et du Conseil du 20 mai 2019 (aussi connu sous le nom Règlement CRR II).

La Banque entend augmenter à nouveau le portefeuille total au niveau d'environ 220 000 000 EUR à travers une sélection soignée des opportunités que les marchés financiers offrent afin de diversifier les sources de profit de la Banque avec une surveillance attentive des risques assumés.

PARTICIPATIONS

Au mois d'avril 2014, la Banque a décidé, de mettre fin à l'activité de Sofipo S.A. (société fiduciaire ayant son siège à Lugano) et de la mettre en liquidation.

Ainsi, pendant l'année 2016 la société a été mise formellement en liquidation avec un changement de nom en *Sofipo S.A. in Liquidazione* avec trois liquidateurs nommés par le Conseil d'Administration. En 2019, compte tenu de l'absence d'activité, le Conseil d'Administration a décidé de réduire le nombre de liquidateur à un seul.

La situation comptable préliminaire préparée par le liquidateur montre pour l'exercice se terminant au 31 décembre 2021 un chiffre d'affaires (produit des fournitures et des prestations) nul et un bénéfice net de 94 809 CHF essentiellement généré par l'annulation de la provision pour coûts légaux pour la somme de 112 593 CHF sans quoi la société aurait enregistré une perte supplémentaire liée aux charges financières sur deux financements bancaires que la société a encore pour 600 000 CHF. Le patrimoine net de la société au 31 décembre 2021 reste négatif pour un montant de -495 312 CHF (2020 : -590 121 CHF).

Compte tenu de la situation patrimoniale de *Sofipo S.A. in Liquidazione*, en 2017 nous avons décidé de donner une valeur nulle à la participation. En 2019, la Banque a également décidé de comptabiliser une correction de valeur totale de la garantie émise en faveur de la Banca Popolare di Sondrio (Suisse) pour un prêt que celle-ci a accordé à la société portant le total de la correction de valeur à 150 000 CHF.

FONDS DE GARANTIE DES DÉPÔTS, LUXEMBOURG (FGDL) et SYSTÈME D'INDEMNISATION DES INVESTISSEURS, LUXEMBOURG (SIIL)

Les principes de fonctionnement du système de garantie des dépôts officiellement reconnus au Luxembourg sont basés sur la directive 2014/49/UE adoptée le 16 avril 2014. Les nouvelles normes européennes issues de la directive 2014/49/UE, ainsi que celles de la directive 2014/59/UE (portant sur le redressement et la résolution des établissements de crédits et de certaines entreprises d'investissements) ont été transposées en droit luxembourgeois par la loi du 18 décembre 2015 relative à la défaillance des établissements de crédit et de certaines entreprises d'investissements (ci-après, « loi du 18 décembre 2015 »).

Les fonctions assumées dans le passé par l'association sans but lucratif Association pour la Garantie des Dépôts, Luxembourg (« AGDL »), ont été reprises par le Fonds de garantie des dépôts Luxembourg (« FGDL »).

Le FGDL ne couvre cependant pas la non-restitution éventuelle de titres déposés en compte auprès d'un établissement financier (ou de fonds en relation avec une opération d'investissement). Les fonctions assumées dans le passé par l'AGDL dans le domaine de l'indemnisation des investisseurs ont été reprises par le Système d'Indemnisation des Investisseurs Luxembourg (en abrégé, « SIIL »).

La loi du 18 décembre 2015 a transformé ainsi le système de garantie des dépôts privés financés ex-post en un système public financé ex-ante. Le FGDL est donc financé par les établissements de crédit adhérents qui doivent verser annuellement des contributions en vue de constituer les moyens financiers disponibles de celui-ci. Un niveau cible équivalent à 0,8% du montant des dépôts garantis des établissements adhérents a été atteint déjà au 31 décembre 2018 et le même montant est maintenant demandé par le FGDL sur base annuelle.

La CSSF a permis aux établissements de crédit adhérents d'utiliser la provision AGDL pour financer annuellement ex-ante le FGDL. Avec la contribution 2020, la Banque a toutefois épuisé l'ancienne réserve AGDL dans ses livres et donc la contribution 2021 au fonds FGDL a été enregistrée comme coût dans les frais administratifs.

Le nouveau système garantit l'ensemble des dépôts éligibles d'un même déposant jusqu'à concurrence d'un montant de 100 000 EUR et les investissements jusqu'à concurrence d'un montant de 20 000 EUR. La Loi prévoit en outre que des dépôts résultant de transactions spécifiques ou remplissant un objectif social ou encore liés à des événements particuliers de la vie sont protégés au-delà de 100 000 EUR pour une période de 12 mois.

AUTRES EVENEMENTS SIGNIFICATIFS

Conseil d'Administration : nouvelles nominations

Le 15 octobre 2021, le Président du Conseil d'Administration, Monsieur Gian Enrico Venturini a démissionné suite à sa décision de prendre sa retraite.

Le 22 décembre 2021, le Conseil d'Administration, qui a exprimé à M. Venturini ses sincères remerciements pour l'engagement, le dévouement et la contribution, en termes de création de valeur, apportés au cours des années comme Administrateur et plus récemment comme Président, aux fins de la nomination d'un nouveau Administrateur a décidé de nommer Madame Grazia Orlandini, *Chief Investment Officer* du Groupe BPER Banca, sous réserve d'obtenir l'autorisation de l'autorité de supervision à laquelle le dossier de nomination a déjà été transmis.

Au cours de la même séance, le Conseil d'Administration a également décidé de nommer l'Administrateur Fabrizio Grcco en tant que Président du Conseil d'Administration

Plan de développement 2022 – 2024

Le 2 novembre 2021 et le 22 décembre 2021 le Conseil d'Administration a approuvé le plan de développement 2022 -2024 qui prévoit une expansion majeure de la Banque. Après cinq années de croissance significative réalisées avec une augmentation contenue des effectifs, grâce à la recherche constante d'optimiser au maximum les ressources existantes, la Banque a désormais besoin de réaliser d'importants investissements tant dans les ressources humaines que dans les systèmes, afin de pouvoir poursuivre sa stratégie de croissance.

Les principaux piliers de gouvernance sur lesquels repose le plan triennal de développement sont :

- le renforcement général des principales fonctions de la Banque tant au niveau des fonctions de contrôle qu'au niveau des fonctions opérationnelles avec l'augmentation des effectifs de la Banque de plus de 30% dans le cadre du plan ;
- la création d'une nouvelle fonction commerciale dédiée dès 2022 avec un total de trois ressources entre existantes et nouvelles ;
- la modernisation des locaux de la Banque afin de créer un espace de travail plus moderne ainsi que de nouveaux postes de travail ;
- la poursuite du développement du système bancaire core de la Banque ;
- le renforcement de l'interaction avec la Maison Mère pour offrir les services de la Banque luxembourgeoise également aux principaux clients du Groupe ;
- Le développement de nouveaux canaux d'acquisition de clients hors Groupe grâce à la collaboration avec les partenaires actuels de la Banque.

Sur les aspects opérationnels et commerciaux, le plan prévoit une légère augmentation des actifs (+13%), avec une augmentation des portefeuilles des valeurs mobilières et des prêts aux clients de la Banque, un RoTE attendu de l'ordre de 8% en fin de plan avec les ratios patrimoniaux CET1, Tier 1 et Capital Total qui restent élevés. La rentabilité augmente également, tant en ce qui concerne l'activité bancaire typique (marge d'intérêt et commissions), qui augmente de 44% à la fin du plan que le résultat net des activités financières (+ 45%) contre des coûts également en augmentation d'environ 40% mais bien inférieurs à l'augmentation des revenus.

INFORMATION SUR LA PERIODE POSTERIEURE A LA CLOTURE

L'activité qui avait été initialement prévue pour la Banque s'est poursuivie doucement au début de l'année 2022 avec des volumes d'activités plus faibles que prévu.

Les conséquences de la pandémie ont continué à se faire ressentir au cours de cette première partie de l'année 2022 en raison de la diffusion du variant Omicron du coronavirus Covid-19 qui est beaucoup plus contagieux que le précédent variant Delta. La Banque a donc maintenu les initiatives déjà prises pendant l'année 2020 dans le cadre de son BCP visant à contenir les risques, à protéger la santé de ses employés et à assurer la continuité opérationnelle des processus critiques.

A cela, il faut ajouter aussi l'importante volatilité que connaissent actuellement les marchés financiers en raison de l'aggravation de la crise russo-ukrainienne, désormais au bord d'une guerre qui ne peut laisser l'Europe et les Etats-Unis insensibles.

La Banque a effectué un inventaire des expositions directes et indirectes sur ces marchés et n'a pas identifié d'exposition matérielle.

ACQUISITION D'ACTIONS PROPRES

Il n'y a pas eu de rachat d'actions propres au cours de l'exercice 2021. La Banque ne détient pas d'actions propres au 31 décembre 2021 (2020 : Nil).

CONCLUSION

La solidité du Groupe BPER Banca S.p.A. ainsi que nos activités spécifiques de banque privée et corporate, d'octroi de crédit et d'investissement en instruments financiers en compte propre qui nous amène à prendre des risques contrôlés, nous laissent prévoir de pouvoir développer d'une façon satisfaisante nos activités dans les années futures tout en gardant une bonne rentabilité même dans un contexte réglementaire national et européen qui continue à connaître des changements très importants.

RÉPARTITION DU BÉNÉFICE

La Banque propose aux Actionnaires réunis en Assemblée Générale :

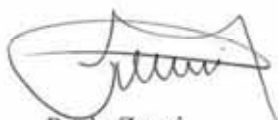
- d'approuver les comptes annuels qui se composent notamment du « Bilan » et du compte de « Profits et Pertes » au 31 décembre 2021 dans la version que nous présentons ;
- de répartir le résultat de l'exercice de 5 666 210 EUR de la façon suivante :

- à la réserve légale	283 310 EUR
- à dividende à payer	2 000 000 EUR
- à la réserve libre	1 388 700 EUR
- à la réserve spéciale	1 994 200 EUR

Le Conseil d'Administration exprime ses remerciements à la Direction Autorisée et à tout le personnel pour le travail accompli et pour le développement de l'activité de la Banque dans une autre année très difficile à cause de la crise sanitaire.

Des remerciements reviennent également à la Direction et au personnel de la maison mère, pour leur consultation et leur assistance, importantes pour la réalisation de ces résultats.

Luxembourg, le 8 mars 2022



Paolo Zanni
Directeur Général

Au Conseil d'Administration de
BPER Bank Luxembourg
Société Anonyme
30, Boulevard Royal
L-2449 Luxembourg

RAPPORT DU REVISEUR D'ENTREPRISES AGREE

Rapport sur l'audit des comptes annuels

Opinion

Nous avons effectué l'audit des comptes annuels de BPER Bank Luxembourg Société Anonyme (la « Banque ») comprenant le bilan au 31 décembre 2021 ainsi que le compte de profits et pertes pour l'exercice clos à cette date, et les notes aux comptes annuels, incluant un résumé des principales méthodes comptables.

A notre avis, les comptes annuels ci-joints donnent une image fidèle de la situation financière de la Banque au 31 décembre 2021, ainsi que de ses résultats pour l'exercice clos à cette date, conformément aux obligations légales et réglementaires relatives à l'établissement et à la présentation des comptes annuels en vigueur au Luxembourg.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit en conformité avec le Règlement (UE) N° 537/2014, la loi du 23 juillet 2016 relative à la profession de l'audit (la loi du 23 juillet 2016) et les normes internationales d'audit (ISA) telles qu'adoptées pour le Luxembourg par la Commission de Surveillance du Secteur Financier (CSSF). Les responsabilités qui nous incombent en vertu du règlement (UE) N° 537/2014, de la loi du 23 juillet 2016 et des normes ISA telles qu'adoptées pour le Luxembourg par la Commission de Surveillance du Secteur Financier (CSSF) sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités du réviseur d'entreprises agréé pour l'audit des comptes annuels » du présent rapport. Nous sommes également indépendants de la Banque conformément au code international de déontologie des professionnels comptables, y compris les normes internationales d'indépendance, publié par le Comité des normes internationales d'éthique pour les comptables (Code de l'IESBA) tel qu'adopté pour le Luxembourg par la CSSF ainsi qu'aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des comptes annuels et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des comptes annuels de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Corrections de valeur sur créances

Nous faisons référence aux Notes 2.b) et 2.i) « Principales méthodes comptables et principes d'évaluation » ainsi qu'aux Notes 3 et 22 de l'Annexe aux comptes annuels.

L'une des principales activités de la Banque est l'octroi de crédits à la clientèle privée et aux entreprises. Le solde des Créances sur la clientèle dans les comptes annuels de la Banque au 31 décembre 2021 est de EUR 216 millions (soit 24% des actifs de la Banque), dont EUR 70 millions ne sont pas entièrement garanties.

L'évaluation d'une détérioration durable de la valeur des créances est une appréciation subjective fondée sur le jugement de la Direction et des Administrateurs de la Banque. Dans ce cadre, lors de la détermination du montant des corrections de valeur sur créances, la Banque prend en compte la valeur des nantissements et autres garanties, y inclus les garanties bancaires et les assurances de crédit. En règle générale, si une créance reste impayée pour plus de 90 jours, cette créance est considérée comme douteuse et fera l'objet d'une appréciation de la correction de valeur nécessaire pour couvrir le montant estimé non récupérable.

Le solde des corrections de valeur spécifiques sur créances dans les comptes annuels de la Banque au 31 décembre 2021 est de EUR 4 862 411, soit 2.2% de l'ensemble des créances sur la clientèle.

En conséquence de la combinaison des montants significatifs de crédits accordés à la clientèle et de la subjectivité des jugements sous-jacents à la valorisation des corrections de valeur y relatives, nous avons considéré ces éléments comme une question clé de l'audit.

Comment la question a été traitée dans l'audit

Nos procédures d'audit ont porté sur l'évaluation des contrôles clés mis en place par la Banque pour évaluer le risque de crédit sur ses clients ainsi que les contrôles menant aux décisions des Administrateurs concernant les corrections de valeur.

Des contrôles de substances incluant des tests de détails notamment sur la revue d'un échantillon de dossiers de crédits ainsi que des garanties y afférentes, le cas échéant, ont été également mis en place pour valider la valorisation et l'existence des créances et des éventuelles corrections de valeur.

Nous avons finalement analysé les créances qui restent impayées pour plus de 90 jours à la date de clôture de l'exercice pour nous assurer que la Banque a bien évalué leur risque de défaut et le cas échéant enregistré une correction de valeur adéquate.

Constatation du chiffre d'affaires - Commissions perçues

Nous faisons référence à la Note 2.m) « Principales méthodes comptables et principes d'évaluation » ainsi qu'à la Note 19 de l'Annexe aux comptes annuels.

La Banque génère un montant significatif de commissions à travers ses activités d'octroi des crédits ainsi que de garde et de gestion des avoirs de ses clients. Le montant des commissions perçues dans les comptes annuels de la Banque au 31 décembre 2021 s'élève à EUR 6 345 240.

Nous avons estimé qu'il existe un risque significatif lié à la constatation du chiffre d'affaires lié à ces commissions du fait de la spécificité de celles-ci en fonction des transactions concernées et de la saisie manuelle de ces dernières dans le système comptable de la Banque et l'avons par conséquent considéré comme une question clé de l'audit.

Comment la question a été traitée dans l'audit

Nos procédures d'audit ont porté sur l'évaluation des contrôles clés mis en place par la Banque dans le cadre de l'enregistrement comptable des commissions.

Nous avons également examiné la comptabilisation adéquate de leur montant sur la base d'un échantillon de transactions pour lesquelles nous avons effectué des contrôles de substance incluant notamment la revue du respect des conditions tarifaires et contractuelles.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe Conseil d'Administration. Les autres informations se composent des informations présentées dans le rapport annuel incluant le rapport de gestion mais ne comprennent pas les comptes annuels et notre rapport du réviseur d'entreprises agréé sur ces comptes annuels.

Notre opinion sur les comptes annuels ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance sur ces informations.

En ce qui concerne notre audit des comptes annuels, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les comptes annuels ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans les autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités du Conseil d'Administration et des responsables du gouvernement d'entreprise pour les comptes annuels

Le Conseil d'Administration est responsable de l'établissement et de la présentation fidèle de ces comptes annuels, conformément aux obligations légales et réglementaires relatives à l'établissement et la présentation des comptes annuels en vigueur au Luxembourg, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre l'établissement des comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, c'est au Conseil d'Administration qu'il incombe d'évaluer la capacité de la Banque à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si le Conseil d'Administration a l'intention de liquider la Banque ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à lui.

Responsabilités du réviseur d'entreprises agréé pour l'audit des comptes annuels

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et de délivrer un rapport du réviseur d'entreprises agréé contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément au Règlement (UE) N° 537/2014, à la loi du 23 juillet 2016 et aux ISA telles qu'adoptées pour le Luxembourg par la CSSF permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des comptes annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément au Règlement (UE) N° 537/2014, à la loi du 23 juillet 2016 et aux ISA telles qu'adoptées pour le Luxembourg par la CSSF, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Banque.
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par le Conseil d'Administration, de même que les informations y afférentes fournies par ce dernier.
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par le Conseil d'Administration du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Banque à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Cependant, des événements ou situations futurs pourraient amener la Banque à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des comptes annuels, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les comptes annuels représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables du gouvernement d'entreprise notamment l'étendue et le calendrier prévu des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Nous fournissons également aux responsables du gouvernement d'entreprise une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les mesures prises pour éliminer les menaces ou les mesures de sauvegarde appliquées.

Parmi les questions communiquées aux responsables du gouvernement d'entreprise, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des comptes annuels de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport sauf si des textes légaux ou réglementaires en empêchent la publication.

Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires

Nous avons été désignés en tant que réviseur d'entreprises agréé par l'Assemblée Générale des Actionnaires en date du 20 avril 2021 et la durée totale de notre mission sans interruption, y compris les reconductions et les renouvellements précédents, est de cinq ans.

Le rapport de gestion est en concordance avec les comptes annuels et a été établi conformément aux exigences légales applicables.

Nous confirmons que nous n'avons pas fourni de services autres que d'audit interdits tels que visés par le Règlement (UE) N° 537/2014 sur la profession de l'audit et que nous sommes restés indépendants vis-à-vis de la Banque au cours de l'audit.

Pour Deloitte Audit, Cabinet de révision agréé

A handwritten signature in dark ink, appearing to read 'Emmanuelle Miette', is written over a faint, circular official stamp or seal.

Emmanuelle Miette, Réviseur d'entreprises agréé
Partner

Le 31 mars 2022

BPER Bank Luxembourg
Société Anonyme
BILAN
31 décembre 2021
(exprimé en EUR)

A C T I F	2021	2020	P A S S I F	2021	2020
Caisse, avoirs auprès des Banques Centrales et des offices des chèques postaux (Note 17)	43 473 773	56 204 443	Dettes envers des établissements de crédit (Notes 10, 17, 25)	106 417 470	95 948 266
			a) A vue	294 690	278 976
Créances sur les établissements de crédit (Notes 3, 17, 25)	506 833 943	632 095 181	b) A terme ou à préavis	106 122 780	95 669 290
a) A vue	253 329 075	408 509 887			
b) Autres créances	253 504 868	223 585 294	Dettes envers la clientèle (Notes 10, 17, 25)	715 061 110	881 185 756
			Autres dettes		
Créances sur la clientèle (Notes 3, 17, 22)	216 192 153	204 564 191	a) A vue (Notes 10, 25)	359 471 316	384 072 632
			b) A terme ou à préavis	355 589 794	497 113 124
Obligations et autres valeurs mobilières à revenu fixe (Notes 4, 5, 8, 17, 25)	122 528 857	130 856 728	Autres passifs (Note 12)	800 988	727 617
a) Des émetteurs publics	54 958 011	64 418 085			
b) D'autres émetteurs	67 570 846	66 438 643	Comptes de régularisation (Note 12 BIS, 25)	3 347 937	3 458 014
Actions et autres valeurs mobilières à revenu variable (Notes 4, 6, 17)	16 125 566	33 303 660	Provisions	3 830 840	3 185 688
			a) Provisions pour impôts (Note 23)	3 329 122	2 790 938
Participations (Notes 4, 7, 17, 25)	-	-	b) Autres provisions (Notes 13, 27)	501 718	394 750
Actifs incorporels (Note 4)	267 991	295 654	Passifs subordonnés (Notes 11, 17, 25)	15 000 000	15 000 000
Actifs corporels (Note 4)	168 438	145 480	Capital souscrit (Note 14)	30 667 500	30 667 500
Autres actifs (Note 9)	2 647 347	1 603 126	Réserves (Note 14)	30 081 490	26 048 068
Comptes de régularisation (Note 9 BIS, 25)	2 635 478	1 185 869	Résultat de l'exercice	5 666 210	4 033 423
TOTAL DE L'ACTIF (Note 18)	910 873 545	1 060 254 332	TOTAL DU PASSIF (Note 18)	910 873 545	1 060 254 332

Les notes renvoient à l'annexe des comptes annuels.

BPER Bank Luxembourg
Société Anonyme
HORS BILAN
31 décembre 2021
(exprimé en EUR)

	2021	2020
Passifs éventuels (Note 15)	7 193 866	7 372 623
<i><u>Dont :</u></i>		
<i>Cautionnements et actifs donnés en garantie</i>	<i>7 193 866</i>	<i>7 372 623</i>
Engagements (Note 15)	77 373 000	59 076 580
Opérations fiduciaires (Note 15)	25 198 200	18 146 571

Les notes renvoient à l'annexe des comptes annuels.

BPER Bank Luxembourg
Société Anonyme
COMPTE DE PROFITS ET PERTES
Pour l'exercice clôturé le 31 décembre 2021
(exprimé en EUR)

	2021	2020
Intérêts et produits assimilés (Note 25)	8 497 482	8 231 144
<i>Dont :</i>		
<i>Sur valeurs mobilières à revenu fixe</i>	<i>2 604 041</i>	<i>2 827 366</i>
Intérêts et charges assimilés (Notes 11, 25)	(4 220 842)	(3 144 073)
Commissions perçues (Note 19)	6 345 240	4 681 232
Commissions versées	(235 164)	(171 690)
Résultat provenant d'opérations financières (Note 20)	2 678 263	1 755 949
Autres produits d'exploitation (Note 21)	99 429	173 299
Frais généraux administratifs	(5 121 534)	(5 127 936)
Frais de personnel (Note 24)	(2 835 936)	(3 047 010)
<i>Dont :</i>		
- Salaires et traitements	(2 354 657)	(2 554 252)
- Charges sociales	(307 969)	(332 751)
• dont charges sociales couvrant les pensions	-	-
- Autres frais de personnel	(173 310)	(160 007)
Autres frais administratifs (Notes 25, 29)	(2 285 598)	(2 080 926)
Corrections de valeur sur actifs incorporels et corporels (Note 4)	(178 476)	(164 978)
Autres charges d'exploitation	(112 039)	(71 860)
Corrections de valeur sur créances et provisions pour passifs éventuels et pour engagements (Notes 3, 22)	(378 788)	(639 059)
Reprises de corrections de valeur sur créances et provisions pour passifs éventuels et pour engagements (Note 22)	228 079	-
À reporter :	7 601 650	5 522 028

Les notes renvoient à l'annexe des comptes annuels.

BPER Bank Luxembourg
Société Anonyme
COMPTE DE PROFITS ET PERTES
Pour l'exercice clôturé le 31 décembre 2021
(exprimé en EUR)
- suite -

	2021	2020
Report :	7 601 650	5 522 028
Corrections de valeur sur valeurs mobilières ayant le caractère d'immobilisations financières, sur participations et sur part dans des entreprises liées (Notes 4, 5, 7, 8)	-	-
Impôts sur le résultat provenant des activités ordinaires (Note 23)	(1 923 927)	(1 405 195)
Autres impôts ne figurant pas sous les postes ci-dessus	(11 513)	(83 410)
Résultat provenant des activités ordinaires, après impôts	5 666 210	4 033 423
RÉSULTAT DE L'EXERCICE	5 666 210	4 033 423

Les notes renvoient à l'annexe des comptes annuels.

BPER Bank Luxembourg
Société Anonyme
ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS
31 décembre 2021
(exprimé en EUR)

NOTE 1 - ORGANISATION

BPER Bank Luxembourg SA (ancienne Banca popolare dell'Emilia Romagna (Europe) International S.A. (la « Banque ») a été constituée en date du 6 mars 1996 sous la forme d'une société anonyme de droit luxembourgeois. Le capital est détenu à 100% par BPER Banca S.p.A..

L'objet social de la Banque est de faire, tant pour elle-même que pour le compte de tiers, au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger, toutes opérations bancaires ou financières. Elle peut également effectuer toutes prises de participation dans les sociétés existantes ou en création ayant leur siège social situé au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger.

La Banque fournit à des tiers des services de gestion et de représentation dans les domaines suivants :

- Conseil en investissements ;
- Gestion de patrimoine ;
- Conservation et administration de valeurs mobilières.

NOTE 2 - PRINCIPALES METHODES COMPTABLES ET PRINCIPES D'EVALUATION

Les comptes annuels de la Banque ont été établis conformément aux dispositions de la Commission de Surveillance du Secteur Financier et aux prescriptions légales et réglementaires ainsi qu'aux méthodes comptables généralement admises dans le secteur bancaire au Grand-Duché de Luxembourg.

BPER Bank Luxembourg
Société Anonyme
ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS
31 décembre 2021
(exprimé en EUR)
- suite -

NOTE 2 - PRINCIPALES METHODES COMPTABLES ET PRINCIPES D'EVALUATION (SUITE)

Les principales méthodes comptables appliquées par la Banque sont les suivantes :

a) Conversion des comptes et transactions en devises étrangères

La Banque tient une comptabilité pluri-monétaire qui consiste à enregistrer chaque opération en devise dans une comptabilité distincte selon la devise dans laquelle elle est exprimée.

La conversion des postes en devises autres que l'euro (EUR) répond aux critères suivants :

- Les éléments d'actif et de passif libellés en devises étrangères sont convertis en EUR aux cours de change au comptant en vigueur à la date du bilan ;
- Les produits et charges exprimés en devises étrangères sont convertis en EUR aux cours de change en vigueur à la date de leur enregistrement dans le compte de profits et pertes ;
- Les différences de change résultant de l'évaluation des postes en devises au comptant sont enregistrées dans le compte de profits et pertes, à l'exception de celles provenant d'opérations de change au comptant couvertes par des contrats de change à terme ;
- Les postes en devises à terme couverts au comptant sont considérés comme neutres par rapport aux fluctuations des cours de change des devises. La conversion de ces postes n'affecte pas le résultat de change.

Les principaux cours de change au comptant utilisés aux 31 décembre 2021 et 2020 par la Banque sont les suivants :

	2021	2020
EUR/USD	1,1326	1,2271
EUR/CHF	1,0331	1,0802
EUR/JPY	130,38	126,49
EUR/GBP	0,84028	0,8990

BPER Bank Luxembourg
Société Anonyme
ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS
31 décembre 2021
(exprimé en EUR)
- suite -

NOTE 2 - PRINCIPALES METHODES COMPTABLES ET PRINCIPES D'EVALUATION (SUITE)

b) Créances et engagements

Les créances et dettes à vue comprennent les montants qui peuvent être retirés à tout moment sans préavis ou moyennant un préavis de 24 heures. Les créances et dettes à terme englobent les montants dont l'échéance résiduelle est supérieure à 24 heures.

Les créances sont inscrites à l'actif du bilan à leur coût d'acquisition diminué de corrections de valeur éventuelles telles que définies à la note 2 i). Les dettes sont inscrites au passif à leur valeur de remboursement.

Les primes de remboursement et primes d'émission sur dettes résultant de la différence entre le montant à l'émission et le montant de remboursement sont respectivement enregistrées dans les « Comptes de régularisation » à l'actif et au passif et sont amorties prorata temporis.

c) Portefeuille-titres

Les obligations et autres valeurs mobilières à revenu fixe (ci-après désignées les « Obligations »), les actions et autres valeurs mobilières à revenu variable (ci-après désignées les « Actions »), et les participations et parts dans des entreprises liées sont évaluées différemment suivant leur appartenance à l'une des catégories telles que définies aux points i), ii) et iii) ci-dessous.

L'enregistrement des Obligations au bilan à la date d'acquisition se fait à leur prix d'achat y compris frais accessoires et hors intérêts courus non échus à cette date. Sans préjudice du traitement réservé aux titres émis sur une base escomptée (« obligations zéro coupon »), les intérêts courus non échus depuis le dernier coupon payé, ou depuis l'émission du titre, sont repris au poste « Comptes de régularisation » jusqu'à l'échéance du coupon suivant.

L'enregistrement des Actions au bilan à la date d'acquisition se fait à leur prix d'achat, y compris frais accessoires. Les revenus des Actions sont comptabilisés au moment du détachement du dividende.

Le coût d'acquisition des Actions et Obligations est calculé sur la base du coût moyen pondéré.

BPER Bank Luxembourg
Société Anonyme
ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS
31 décembre 2021
(exprimé en EUR)
- suite -

NOTE 2 - PRINCIPALES METHODES COMPTABLES ET PRINCIPES D'EVALUATION (SUITE)

i) Portefeuille de négociation

Les Actions et Obligations sont répertoriées dans le portefeuille de négociation lorsqu'elles sont acquises avec une intention de revente dans un délai n'excédant pas six mois.

Les Actions et Obligations sont évaluées au plus bas du prix d'acquisition et de la valeur probable de réalisation et, dans le cas de titres cotés, des cours de bourse en vigueur à la date de bilan. Les plus-values non réalisées sont ignorées et les moins-values non réalisées donnent lieu à l'enregistrement de corrections de valeur.

ii) Portefeuille de placement

Les Actions et Obligations répertoriées sous la catégorie du portefeuille de placement sont des titres acquis avec l'intention de les détenir durant une période supérieure à six mois, à l'exception de ceux qui entrent dans la catégorie des immobilisations financières.

Les Actions et Obligations sont évaluées au plus bas du prix d'acquisition et de la valeur probable de réalisation et, dans le cas de titres cotés, des cours de bourse en vigueur à la date de bilan. Les plus-values non réalisées sont ignorées et les moins-values non réalisées donnent lieu à l'enregistrement de corrections de valeur.

iii) Immobilisations financières

Les Obligations sont répertoriées parmi les immobilisations financières à condition qu'elles soient destinées à être conservées jusqu'à leur échéance. Sont également considérées comme immobilisations financières, les participations et les parts dans les entreprises liées, à l'exception des parts qui ne sont pas destinées à servir de façon durable l'activité de la Banque. Les participations et les parts dans des entreprises liées sont évalués au prix d'acquisition. En cas de dépréciation durable, les participations et parts dans les entreprises liées font l'objet de corrections de valeur afin de leur donner la valeur inférieure à leur attribuer à la date de clôture du bilan. Ces corrections de valeur sont reprises lorsque les raisons qui les ont motivées ont cessé d'exister.

BPER Bank Luxembourg
Société Anonyme
ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS
31 décembre 2021
(exprimé en EUR)
- suite -

NOTE 2 - PRINCIPALES METHODES COMPTABLES ET PRINCIPES D'EVALUATION (SUITE)

Les Obligations ayant le caractère d'immobilisations financières sont évaluées selon 2 méthodes :

- Les Obligations évaluées au plus faible du prix d'acquisition et de la valeur probable de réalisation, pour lesquelles les plus-values non-réalisées sont ignorées et les moins-values non réalisées donnent lieu à l'enregistrement de corrections de valeur ;
- Les Obligations évaluées au prix d'acquisition, pour lesquelles les moins-values non réalisées ne donnent lieu à l'enregistrement de corrections de valeur qu'en cas de dépréciation durable.

Lorsque le prix d'acquisition des Obligations qui ont le caractère d'immobilisations financières est différent de leur prix de remboursement, la différence négative (positive) est proratisée (amortie) linéairement par les postes « Comptes de régularisation » et « Intérêts et produits, respectivement (charges) assimilés ».

La différence négative est appelée *agio*, la différence positive est appelée *disagio*.

d) Actifs immobilisés autres que les immobilisations financières

Les actifs immobilisés autres que les immobilisations financières sont inscrits à l'actif du bilan à leur prix d'acquisition. Les actifs immobilisés dont l'utilisation est limitée dans le temps font l'objet de corrections de valeur qui sont calculées par application de la méthode linéaire sur base de leur durée de vie estimée.

Les taux d'amortissement utilisés sont :

Frais d'établissement :	25%
Licences informatiques :	20-25%
Installations techniques :	20-25%
Autres installations, mobilier et matériel de bureau :	20-25%

En cas de dépréciation durable, les éléments de l'actif immobilisé font l'objet de corrections de valeur afin de leur donner la valeur inférieure à leur attribuer à la date de clôture du bilan. Ces corrections de valeur sont reprises lorsque les raisons qui les ont motivées ont cessé d'exister.

BPER Bank Luxembourg
Société Anonyme
ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS
31 décembre 2021
(exprimé en EUR)
- suite -

NOTE 2 - PRINCIPALES METHODES COMPTABLES ET PRINCIPES D'EVALUATION (SUITE)

e) Opérations de mise en pension avec rachat ferme

En vertu de la législation en vigueur au Luxembourg, les titres mis en pension sur base d'une convention de vente et de rachat fermes sont maintenus dans le portefeuille-titres.

f) Opérations sur les instruments financiers à terme

Les engagements relatifs aux opérations portant sur les instruments financiers à terme de taux d'intérêt, de change ou liés à d'autres cours de marché sont inscrits dans les postes de hors bilan à la date de transaction pour la valeur nominale des contrats.

A la date d'établissement du bilan, une provision est constituée pour les moins-values non réalisées constatées lors de l'évaluation individuelle aux cours du marché des transactions non encore dénouées. Cette provision est enregistrée sous le poste du passif « Autres provisions ».

Aucune provision n'est constituée dans les cas où l'instrument financier couvre précisément un poste d'actif ou de passif et où l'unité économique est établie, ainsi que dans le cas où l'instrument financier serait couvert par une opération en sens inverse de manière telle que la position est fermée. Dans ces cas précis, les gains et les pertes dégagés sur les opérations de couverture sont enregistrés dans le compte de profits et pertes parallèlement à ceux des opérations couvertes.

g) Swaps de taux d'intérêts

Les instruments financiers à terme portant sur des échanges de taux d'intérêt traités sur le marché de gré à gré et non affectés à des actifs ou passifs déterminés, sont évalués au prix de marché. Les moins-values non réalisées sont enregistrées en compte de profits et pertes alors que les plus-values latentes sont négligées.

Les swaps de taux d'intérêt qui sont traités sur le marché de gré à gré et conclus dans le cadre de la couverture des positions de taux de la Banque, ne font pas l'objet d'une évaluation au prix de marché, sauf s'ils couvrent des valeurs mobilières à revenu fixe du portefeuille des immobilisations financières évaluées au plus bas du coût d'acquisition et de la valeur de marché.

BPER Bank Luxembourg
Société Anonyme
ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS
31 décembre 2021
(exprimé en EUR)
- suite -

NOTE 2 - PRINCIPALES METHODES COMPTABLES ET PRINCIPES D'EVALUATION (SUITE)

Dans ce cas, le swap de taux d'intérêt suit la même méthode d'évaluation que les titres qu'il couvre et est évalué au plus faible du prix d'acquisition et de la valeur probable de réalisation. Les règles d'évaluation à appliquer sont les suivantes :

- Lorsque les moins-values latentes constatées sur les titres excèdent les plus-values latentes constatées sur le swap de taux d'intérêt, la perte nette latente est à comptabiliser aussitôt en compte de profits et pertes de l'exercice ;
- Lorsque les moins-values latentes constatées sur le swap de taux d'intérêt excèdent les plus-values latentes constatées sur les titres, la perte nette latente est à comptabiliser aussitôt en compte de profits et pertes de l'exercice ;
- Lorsque les plus-values latentes constatées sur les titres excèdent les moins-values latentes constatées sur le swap de taux d'intérêt, le gain net latent est à négliger ;
- Lorsque les plus-values latentes constatées sur le swap de taux d'intérêt excèdent les moins-values latentes constatées sur les titres, le gain net latent est à négliger.

h) Options

Pour les options, traitées sur le marché de gré à gré, et qui ne sont pas affectées à des actifs ou des passifs déterminés, les primes payées ou perçues sont enregistrées au bilan jusqu'à l'exercice de l'option ou jusqu'à l'échéance, si l'option n'est pas exercée avant cette date. Les engagements sur options émises sont enregistrés dans les postes de hors bilan.

Les options qui n'ont pas été contractées dans un but de couverture sont évaluées à leur valeur de marché. Les moins-values latentes sont comptabilisées en compte de profits et pertes alors que les plus-values latentes sont négligées.

Les options contractées dans un but de couverture ne sont pas évaluées.

Les contrats d'options, traités sur le marché organisé en couverture d'opérations de sens inverse sur options présentant des caractéristiques identiques, conclues également sur marché organisé, sont traités comme suit : la position sur ces instruments étant fermée, le résultat dégagé sur les primes encaissées et payées est enregistré en compte de profits et pertes.

BPER Bank Luxembourg
Société Anonyme
ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS
31 décembre 2021
(exprimé en EUR)
- suite -

NOTE 2 - PRINCIPALES METHODES COMPTABLES ET PRINCIPES D'EVALUATION (SUITE)

i) Corrections de valeur spécifiques

Les corrections de valeur spécifiques englobent les provisions pour créances douteuses, les provisions pour dépréciation du portefeuille-titres ainsi que les amortissements sur actifs incorporels et corporels. Pour un actif déterminé, les moins-values constatées ou estimées viennent directement en déduction de sa valeur nominale ou de son prix d'acquisition. L'actif considéré est dès lors inscrit au bilan en termes nets.

Les intérêts courus non échus ainsi que les intérêts impayés relatifs à des créances douteuses font l'objet d'une correction de valeur à concurrence de la totalité des intérêts en question, en supplément de la correction de valeur enregistrée pour tenir compte de la dépréciation du principal de la créance douteuse.

Pour les créances pour lesquelles le paiement des intérêts par le débiteur peut être raisonnablement écarté, la Banque cesse d'enregistrer les intérêts courus et extourne les intérêts déjà provisionnés antérieurement.

j) Provision forfaitaire

Sur la base d'une circulaire de l'administration fiscale du 16 décembre 1997, les établissements de crédit luxembourgeois sont autorisés à constituer une provision forfaitaire en franchise d'impôts sur la base de tous les actifs ainsi que tous les engagements hors bilan considérés à risque et repris par les règles prudentielles bancaires fixées dans le cadre du dispositif de vérification de l'adéquation des fonds propres.

La provision forfaitaire ainsi constituée vient pour partie en déduction des postes de l'actif sur lesquels elle a été calculée, pour la part de provision attribuable au risque de crédit affectant les éléments de bilan. Le solde attribuable au risque de crédit calculé sur les postes de hors bilan, ainsi qu'aux risques de change et de marché, est conservé au passif du bilan sous le poste « Autres provisions ».

k) Provisions

Outre les provisions pour impôts, les provisions inscrites au passif du bilan englobent notamment les provisions relatives à des risques sur opérations hors bilan, les provisions liées à l'ancienne Association pour la Garantie des Dépôts, Luxembourg (« AGDL ») (Note 27).

BPER Bank Luxembourg
Société Anonyme
ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS
31 décembre 2021
(exprimé en EUR)
- suite -

NOTE 2 - PRINCIPALES METHODES COMPTABLES ET PRINCIPES D'EVALUATION (SUITE)

Ces provisions AGDL sont utilisées au fur et à mesure des contributions au nouveau « Fonds de Résolution Luxembourg » (« FRL »), et au nouveau « Fonds de Garantie des Dépôts Luxembourg » (« FGDL ») (Note 27). La provision AGDL a été entièrement utilisée au 31 décembre 2020.

l) Dettes représentées par un titre

Les dettes représentées par un titre sont inscrites au passif à leur valeur de remboursement. Lorsque le montant à rembourser sur des dettes représentées par un titre est supérieur au montant reçu, la différence est portée à l'actif et amortie de manière échelonnée pendant la durée de la dette en question.

m) Constatation du chiffre d'affaires

Un montant significatif du chiffre d'affaires de la Banque est généré par les intérêts et les commissions perçus. Les commissions perçues par la Banque relèvent principalement des activités d'octroi des crédits ainsi que de garde et gestion des avoirs des clients. Ces revenus sont généralement constatés lorsque le service y relatif a été presté ou sur la période au cours de laquelle le service a été rendu.

n) Impôts

Les charges d'impôts sont comptabilisées suivant le principe de la spécificité des exercices et non pas pendant l'exercice au cours duquel intervient leur paiement. La Banque est passible de tous les impôts auxquels les établissements de crédit luxembourgeois sont soumis. Les avances payées figurent à l'actif du bilan dans le poste « Autres actifs ».

o) Présentation des données financières comparatives

Les chiffres de l'exercice 2020 relatifs au poste « Comptes de régularisation » pour un montant total de EUR 1 316 055 a été reclassé dans le poste « Autres actifs » afin d'assurer la comparabilité avec les chiffres de l'exercice 2021.

BPER Bank Luxembourg
Société Anonyme
ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS
31 décembre 2021
(exprimé en EUR)
- suite -

NOTE 3 - CREANCES

La structure par échéances des créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle, se présente comme suit aux 31 décembre 2021 et 2020 :

Créances sur les établissements de crédit

	2021	2020
	EUR	EUR
A vue	253 329 075	408 509 888
A moins de trois mois	239 051 573	157 659 585
De trois mois à un an	12 609 503	56 613 128
De un an à cinq ans	1 843 792	9 312 580
TOTAL	<u>506 833 943</u>	<u>632 095 181</u>

Au 31 décembre 2021, un montant total de 2 702 330 EUR, correspondant au prorata par échéances de la provision forfaitaire calculée sur le risque de crédit affectant les éléments d'actifs, vient en déduction de l'ensemble des créances sur les établissements de crédit (2020 : 2 955 665 EUR).

Au 31 décembre 2021, le solde relatif aux créances sur les établissements de crédit à moins de trois mois comprend des opérations de vente de titres avec rachat ferme avec la maison mère pour un montant total de 149 993 912 EUR (2020 : 130 258 194 EUR).

Créances sur la clientèle

	2021	2020
	EUR	EUR
A moins de trois mois	106 449 506	121 374 643
De trois mois à un an	39 464 024	4 138 323
De un à cinq ans	63 354 520	72 547 825
A plus de cinq ans	6 924 103	6 503 400
TOTAL	<u>216 192 153</u>	<u>204 564 191</u>

BPER Bank Luxembourg
Société Anonyme
ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS
31 décembre 2021
(exprimé en EUR)
- suite -

NOTE 3 - CREANCES (SUITE)

Au 31 décembre 2021, un montant total de 1 138 493 EUR, correspondant au prorata par échéances de la provision forfaitaire calculée sur le risque de crédit affectant les éléments d'actifs (2020 : 949 445 EUR), et un montant de 4 862 411 EUR, correspondant à la provision pour créances douteuses ventilée par échéance, viennent en déduction des créances sur la clientèle (2020 : 8 483 623 EUR).

Au 31 décembre 2021, un montant total de 141 903 778 EUR (2020 : 156 687 255 EUR) est représenté par des créances entièrement garanties par de dépôts gagés en faveur de la Banque.

La Banque est exposée au risque de crédit principalement par ses activités de prêt et d'investissement de son portefeuille-titres.

L'information sur le risque de crédit liée aux instruments financiers primaires est présentée sur la base de la valeur comptable, après déduction des corrections de valeur éventuelles mais avant déduction de la provision forfaitaire. Dans les tableaux suivants, les garanties reçues, qui permettent de réduire l'exposition au risque de crédit, ne sont pas reprises en compte.

Les tableaux ci-dessous présentent la concentration du risque de crédit concernant les instruments financiers, les expositions au bilan et hors bilan de la Banque par zone géographique et secteur économique.

BPER Bank Luxembourg
Société Anonyme
ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS
31 décembre 2021
(exprimé en EUR)
- suite -

NOTE 3 - CREANCES (SUITE)

Structure par pays :

Zone géographique (en milliers d'EUR)	Crédit et autres éléments du bilan		Engagements et passifs éventuels		Instruments dérivés OTC	
	2021	2020	2021	2020	2021	2020
Italie	631 868	767 868	12 344	15 549	90 597	127 606
Malte	61 756	86 234	51 825	20 867	-	-
Luxembourg	113 837	102 610	6 904	17 873	80 559	125 534
Irlande	12 993	17 174	-	-	-	-
Grande-Bretagne	11 341	17 773	6 689	7 973	-	-
France	15 028	13 504	1	-	-	-
Allemagne	13 987	6 548	-	-	-	-
Pays-Bas	14 500	17 276	-	-	-	-
Turquie	9 980	7 000	-	-	-	-
Espagne	13 072	9 530	-	-	-	-
Chine	93	513	-	-	-	-
Algérie	1 428	1 428	-	-	-	-
Etats-Unis	2 669	2 825	-	-	-	-
Portugal	47	880	1 958	1 468	-	-
Autriche	1 120	2 500	2 500	-	-	-
Maroc	2045	2 692	-	-	-	-
Suisse	-	1 020	-	139	-	-
Pologne	1 611	1 870	-	-	-	-
Autres	3 499	1 733	2 346	2 580	-	-
Total	910 874	1 060 978	84 567	66 449	171 156	253 140

BPER Bank Luxembourg
Société Anonyme
ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS
31 décembre 2021
(exprimé en EUR)
- suite -

NOTE 3 - CREANCES (SUITE)

La Politique de la Banque est d'avoir une exposition au risque pays contenue. Aussi, la majeure partie des engagements de la Banque est accordée à des débiteurs situés en Europe ou garantis par des garants européens.

Structure par secteur économique :

Secteur économique (en milliers d'EUR)	Crédit et autres éléments du bilan		Engagements et passifs éventuels		Instruments dérivés OTC	
	2021	2020	2021	2020	2021	2020
Gouvernement	56 615	63 513	-	-	-	-
Industrie	68 857	57 622	5 035	6 473	-	-
Agriculture	225	7 646	-	-	-	-
Financier	137 966	156 261	67 647	48 077	80 559	125 534
Bancaire	582 004	723 232	-	-	89 672	127 422
Ménages	24 881	25 977	9 385	9 149	925	184
Immobilier	29 297	16 314	-	1 800	-	-
Transport	4 125	1 050	2 500	950	-	-
Autres	6 904	9 363	-	-	-	-
Total	910 874	1 060 978	84 567	66 449	171 156	253 140

BPER Bank Luxembourg
Société Anonyme
ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS
31 décembre 2021
(exprimé en EUR)
- suite -

NOTE 4 - MOUVEMENTS DE L'ACTIF IMMOBILISE

Durant l'année 2021, les postes de l'actif immobilisé ont évolué comme suit :

	Valeur brute au début de l'exercice	Entrées	Sorties	Effet de change	Valeur brute à la clôture de l'exercice	Corrections de valeur au début de l'exercice	Corrections de valeur	Reprises de corrections de valeur	Effet de change	Corrections de valeur à la clôture de l'exercice	Provision forfaitaire	Valeur nette à la clôture de l'exercice
Obligations et autres valeurs mobilières à revenu fixe	130 856 728	43 547 740	(51 875 611)	-	122 528 857	-	-	-	-	-	-	122 528 857
Actions et autres valeurs mobilières à revenu variable	33 743 321	2 651 750	(20 117 615)	3 401	16 280 857	(306 873)	-	228 079	-	(78 794)	(76 497)	16 125 566
Participations	555 453	-	-	25 323	580 776	(555 453)	-	-	(25 323)	(580 776)	-	-
Actifs incorporels												
Licences informatiques	1 274 591	78 640	-	-	1 353 231	(978 937)	(106 303)	-	-	(1 085 240)	-	267 991
Actifs corporels												
Installations techniques et machines	417 580	89 319	-	-	506 899	(270 159)	(65 614)	-	-	(335 773)	(2 688)	168 438

BPER Bank Luxembourg
Société Anonyme
ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS
31 décembre 2021
(exprimé en EUR)
- suite -

NOTE 5 - OBLIGATIONS ET AUTRES VALEURS MOBILIERES A REVENU FIXE

Aux 31 décembre 2021 et 2020, la répartition des actions et autres valeurs mobilières à revenu fixe entre titres cotés et non cotés s'établit comme suit :

	2021	2020
	EUR	EUR
Obligations et autres valeurs mobilières à revenu fixe		
Titres non cotés	10 185 931	16 328 928
Titres cotés	<u>112 342 926</u>	<u>114 527 800</u>
TOTAL	<u>122 528 857</u>	<u>130 856 728</u>

Au 31 décembre 2021, le portefeuille d'obligations et autres valeurs mobilières à revenu fixe est uniquement composé de titres obligataires pour un montant de 122 528 857 EUR (2020 : 130 856 728 EUR).

En 2021, des obligations et autres valeurs mobilières à revenu fixe sont venues à échéances pour un montant total de 51 875 611 EUR. Les nouvelles acquisitions s'élèvent à 43 547 740 EUR et l'effet de change sur les positions existantes est de 0 EUR.

Au 31 décembre 2021, les valeurs mobilières à revenu fixe qui ont le caractère d'immobilisations financières s'élèvent à 122 528 857 EUR (2020 : 130 856 728 EUR).

Au 31 décembre 2021, aucune correction de valeur spécifique relative aux obligations et autres valeurs mobilières à revenu fixe n'a été enregistrée (2020 : nil).

Au 31 décembre 2021, aucune reprise de correction de valeur spécifique relative aux obligations et autres valeurs mobilières à revenu fixe n'a été enregistrée (2020 : nil).

Au 31 décembre 2021, un montant cumulé net d'agio/disagio de 365 982 EUR a été comptabilisé, relatif à des obligations ayant le caractère d'immobilisation financière. Lors de l'année précédente, un montant cumulé net d'agio/disagio de 2 509 918 EUR avait été enregistré.

Au 31 décembre 2021, la Banque est engagée dans des opérations de mise en pension de titres sur base d'une convention de vente et de rachat ferme pour un montant de 45 269 856 EUR (2020 : 56 698 841 EUR).

BPER Bank Luxembourg
Société Anonyme
ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS
31 décembre 2021
(exprimé en EUR)
- suite -

NOTE 6 - ACTIONS ET AUTRES VALEURS MOBILIERES A REVENU VARIABLE

Aux 31 décembre 2021 et 2020, la répartition des actions et autres valeurs mobilières à revenu variable entre titres cotés et non cotés s'établit comme suit :

	2021	2020
	EUR	EUR
Actions et autres valeurs mobilières à revenu variable		
Titres non cotés	83 410	1 119 599
Titres cotés	<u>16 042 156</u>	<u>32 184 061</u>
TOTAL	<u>16 125 566</u>	<u>33 303 660</u>

Au 31 décembre 2021, un montant total de 76 497 EUR, correspondant au prorata de la provision forfaitaire calculée sur le risque de crédit affectant les éléments d'actifs, vient en déduction du poste « Actions et autres valeurs mobilières à revenu variable » (2020 : 132 788 EUR).

Au 31 décembre 2021, une correction de valeur spécifique d'un montant de 78 794 EUR relative aux actions et autres valeurs mobilières à revenu variable a été enregistrée (2020 : 306 873 EUR).

Au 31 décembre 2021, une reprise de correction de valeur spécifique relative aux actions et autres valeurs mobilières à revenu variable a été enregistrée pour un montant de 228 079 EUR (2020 : Nil).

NOTE 7 - PARTICIPATIONS ET PARTS DANS DES ENTREPRISES LIEES

Les participations et parts dans des entreprises liées au 31 décembre 2021 se composent comme suit :

Participations	Adresse du siège social	Pourcentage détenu (en %)	Valeur comptable nette au 31.12.21 (EUR)	Quote-part dans les capitaux propres (EUR)	Dont Quote-part dans le résultat (EUR)
Sofipo S.A. in liquidazione (Suisse) (non cotée)	Lugano, Suisse	30	-	(143 833)	27 531

BPER Bank Luxembourg
Société Anonyme
ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS
31 décembre 2021
(exprimé en EUR)
- suite -

NOTE 7 - PARTICIPATIONS ET PARTS DANS DES ENTREPRISES LIEES (SUITE)

Durant l'année 2021, la Banque n'a enregistré aucune correction de valeur supplémentaire sur la participation dans *Sofipo S.A. in liquidazione*. La correction de valeur totale est de 580 776 EUR correspondant à 100% du coût d'acquisition de cette participation, ceci afin de représenter la valeur probable estimée de la participation suite à la mise en liquidation de la société qui est actuellement en cours.

La quote-part dans les capitaux propres a été déterminée sur la base des états financiers non audités au 31 décembre 2021.

NOTE 8 - JUSTE VALEUR DES IMMOBILISATIONS FINANCIERES

a) Immobilisations financières évaluées au coût d'acquisition

Le tableau ci-après reprend la juste valeur des immobilisations financières évaluées au coût d'acquisition aux 31 décembre 2021 et 2020 :

	2021		2020	
	Valeur comptable	Juste valeur	Valeur comptable	Juste valeur
Obligations et autres valeurs mobilières à revenu fixe	122 026 890	122 066 501	130 856 728	131 851 276

La valeur comptable totale des immobilisations financières est inférieure à la juste valeur correspondant à une valeur de marché au 31 décembre 2021. Par conséquent, aucune dépréciation de ces immobilisations financières n'est enregistrée dans les comptes de la Banque au 31 décembre 2021.

b) Immobilisations financières évaluées au plus faible du prix d'acquisition et de la valeur probable de réalisation

Le tableau ci-après reprend la juste valeur des immobilisations financières évaluées au plus faible du prix d'acquisition et de la valeur probable de réalisation aux 31 décembre 2021 et 2020 :

	2021		2020	
	Valeur comptable	Juste valeur	Valeur comptable	Juste valeur
Obligations et autres valeurs mobilières à revenu fixe	501 967	672 344	-	-

BPER Bank Luxembourg
Société Anonyme
ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS
31 décembre 2021
(exprimé en EUR)
- suite -

NOTE 8 - JUSTE VALEUR DES IMMOBILISATIONS FINANCIERES (SUITE)

Au 31 décembre 2019, le portefeuille était évalué au plus faible du prix d'acquisition et de la valeur probable de réalisation est composé d'un seul titre coté. Ce titre est couvert par un swap de taux d'intérêt, au 31 décembre 2021, la somme de la plus-value latente de ce swap et de l'obligation ci-dessus est positive et par conséquent non enregistrée.

NOTE 9 - AUTRES ACTIFS

Les autres actifs sont principalement composés des avances d'impôts pour un montant de EUR 2 183 048 (2020 : EUR 1 316 055) et de la TVA à recevoir pour un montant de 378 402 EUR (2020 : 279 258 EUR) et des fonds à livrer pour un montant de 71 792 EUR (2020 : 2 858 EUR).

NOTE 9 BIS- COMPTES DE REGULARISATION ACTIF

Les comptes de régularisations de l'actif sont principalement composés de Intérêts courus non échus pour un montant de EUR 2 134 661 (2020 : EUR 552 309).

NOTE 10 - DETTES

La structure par échéances des dettes envers les établissements de crédit et envers la clientèle se présente comme suit :

Dettes envers les établissements de crédit

	2021 EUR	2020 EUR
A vue	294 690	278 976
A moins de trois mois	46 122 780	56 837 899
De trois mois à un an	-	38 831 391
De un an à cinq ans	60 000 000	-
TOTAL	106 417 470	95 948 266

BPER Bank Luxembourg
Société Anonyme
ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS
31 décembre 2021
(exprimé en EUR)
- suite -

Dettes envers la clientèle

	2021	2020
	EUR	EUR
A vue	359 471 316	384 072 632
A moins de trois mois	230 923 160	458 033 832
De trois mois à un an	31 435 497	10 890 666
De un an à cinq ans	89 275 196	28 188 626
A plus de 5 ans	3 955 941	-
TOTAL	715 061 110	881 185 756

NOTE 11 - PASSIFS SUBORDONNES

En accord avec le « subordinated loan agreement » daté du 30 juin 2017 entre la Banque et BPER Banca S.p.A., la Banque a reçu un prêt subordonné de BPER Banca S.p.A. pour 15 millions EUR. Le prêt subordonné est prévu pour une période de 10 ans et les intérêts sont basés sur un taux fixe de 5,0%.

Au 31 décembre 2021, les passifs subordonnés se détaillent comme suit :

Nominal	Devise	Echéance	Taux d'intérêt
15 000 000	EUR	30 juin 2027	5,0%
TOTAL 15 000 000			

Au 31 décembre 2020, les passifs subordonnés se détaillaient comme suit :

Nominal	Devise	Echéance	Taux d'intérêt
15 000 000	EUR	30 juin 2027	5,0%
TOTAL 15 000 000			

Au 31 décembre 2021, les intérêts payés pour la dette subordonnée sont de 760 417 EUR (2020 : 762 500 EUR).

BPER Bank Luxembourg
Société Anonyme
ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS
31 décembre 2021
(exprimé en EUR)
- suite -

NOTE 12 - AUTRES PASSIFS

Les autres passifs sont constitués des éléments suivants :

	2021	2020
	EUR	EUR
Créanciers privilégiés	664 264	290 188
Créanciers divers	136 724	437 429
TOTAL	<u>800 988</u>	<u>727 617</u>

Le poste « Créanciers divers » est composé principalement de dettes liées aux charges courantes de la Banque pour 117 670 EUR (2020 : 159 736 EUR).

Le poste « Créanciers privilégiés » est composé principalement de la TVA à payer pour 498 397 EUR (2020 : 289 083 EUR).

NOTE 12 BIS- COMPTES DE REGULARISATION PASSIF

Les comptes de régularisations du passif sont principalement composés des Intérêts courus non échus pour un montant de EUR 1 410 641 (2020 : EUR 226 892), des Agio/Disagio sur titres pour un montant de EUR 640 167 (2020 : EUR 2 782 489) et de comptes transitoires pour un montant de EUR 763 023 (2020 : EUR 1 375)

NOTE 13 - AUTRES PROVISIONS

Aux 31 décembre 2021 et 2020, les autres provisions se décomposent comme suit :

	2021	2020
	EUR	EUR
Provision forfaitaire relative aux éléments de hors bilan	356 524	255 887
Provision pour engagements	145 194	138 863
Provision AGDL (Note 27)	-	-
TOTAL	<u>501 718</u>	<u>394 750</u>

BPER Bank Luxembourg
Société Anonyme
ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS
31 décembre 2021
(exprimé en EUR)

- suite -

Au 31 décembre 2021, un montant de 4 300 000 EUR (2020 : 4 300 000 EUR) lié à la provision forfaitaire a été enregistré et vient en déduction des actifs correspondants pour le risque de crédit, à hauteur de 3 943 476 EUR. Le solde de 356 524 EUR calculé sur le risque de crédit affectant les éléments de hors bilan et sur le risque de change reste inclus dans le poste de passif « Autres provisions ».

BPER Bank Luxembourg
Société Anonyme
ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS
31 décembre 2021
(exprimé en EUR)
- suite -

NOTE 14 - CAPITAL SOUSCRIT ET RESERVES

a) Capital

Aux 31 décembre 2021 et 2020, le capital souscrit et libéré de la Banque s'élève à 30 667 500 EUR, représenté par 1 057 500 actions nominatives entièrement libérées d'une valeur nominale de 29 EUR chacune.

Au cours de l'année la Banque n'a procédé à aucun rachat d'actions propres. Au 31 décembre 2021 la Banque ne détient pas d'actions propres (2020: Nil).

b) Réserves

Aux 31 décembre 2021 et 2020, les comptes de réserves se détaillent comme suit :

	2021	2020
	EUR	EUR
Réserve légale	1 952 819	1 751 149
Réserve spéciale pour l'imputation de l'impôt sur la fortune (Note 23)	7 420 183	5 482 183
Autres réserves	20 708 488	18 814 736
TOTAL	30 081 490	26 048 068

La réserve spéciale pour l'imputation de l'impôt sur la fortune (« IF ») est une réserve qui permet à la Banque de ne pas payer l'impôt pour l'exercice au cours duquel elle a été constituée en ligne avec la loi luxembourgeoise. Le solde de la réserve se détaille comme suit :

	2021	2020
	EUR	EUR
Réserve IF 2016	-	107 000
Réserve IF 2017	697 555	697 555
Réserve IF 2018	1 437 625	1 437 625
Réserve IF 2019	1 375 003	1 375 003
Réserve IF 2020	1 865 000	1 865 000
Réserve IF 2021	2 045 000	-
TOTAL	7 420 183	5 482 183

BPER Bank Luxembourg
Société Anonyme
ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS
31 décembre 2021
(exprimé en EUR)

- suite -

NOTE 14 - CAPITAL SOUSCRIT ET RESERVES (SUITE)

Conformément aux dispositions légales, 5% du bénéfice net de l'exercice doivent être affectés à une réserve légale. Cette affectation cesse d'être obligatoire lorsque la réserve atteint 10% du capital souscrit et libéré. La distribution de la réserve légale n'est pas permise.

Pour bénéficier d'un allègement des charges fiscales, la Banque s'engage à inscrire, avant la clôture de l'exercice qui suit l'imputation à un poste de réserve, un montant correspondant au quintuple de l'IF imputé et à maintenir cette réserve au bilan pendant les cinq années qui suivent l'année de l'imputation. Si cette réserve n'est pas maintenue jusqu'à la fin de cette période quinquennale pour une raison autre que l'incorporation au capital, la charge fiscale sera augmentée pour l'année d'imposition en question à raison d'un cinquième du montant de la réserve utilisée.

En considération du résultat de l'exercice 2021, un montant de 1 994 200 EUR a été alloué à la réserve spéciale pour l'imputation de l'impôt sur la fortune durant cet exercice.

Les autres réserves représentent l'affectation du bénéfice net des années antérieures approuvées par l'assemblée générale des actionnaires de la Banque. Les autres réserves sont disponibles pour la distribution de dividendes avec l'approbation des actionnaires.

Le 20 avril 2021, l'assemblée générale des actionnaires a décidé la libération de la réserve spéciale pour l'imputation de l'impôt sur la fortune de 2016, et a décidé de son allocation de la manière suivante :

- Allocation dans la réserve libre de 107 000 EUR.

c) Variation des capitaux propres

	Capital souscrit	Réserve légale	Autres réserves	Résultat de l'exercice	Total
	EUR	EUR	EUR	EUR	EUR
Au début de l'exercice	30 667 500	1 751 149	24 296 919	4 033 423	60 748 991
Allocation du résultat de l'exercice 2020 suite à l'assemblée générale du 20 avril 2021	-	201 670	3 831 753	(4 033 423)	-
Distribution de dividendes	-	-	-	-	-
Résultat de l'exercice 2021				5 666 210	5 666 210
A la fin de l'exercice	30 667 500	1 952 819	28 128 672	5 666 210	66 415 201

BPER Bank Luxembourg
Société Anonyme
ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS
31 décembre 2021
(exprimé en EUR)

- suite -

NOTE 15 - PASSIFS EVENTUELS ET ENGAGEMENTS

a) Passifs éventuels

Aux 31 décembre 2021 et 2020, les passifs éventuels sont exclusivement représentés par des garanties et autres substituts directs de crédit accordés dans le cadre de l'activité de clientèle privée de la Banque pour un montant de 7 193 866 EUR (2020 : 7 372 623 EUR).

b) Engagements

Les engagements correspondent à la part non utilisée des crédits octroyés pour un montant total de 77 373 000 EUR (2020 : 59 076 580 EUR).

c) Opérations fiduciaires

En 2021, la Banque a des mandats fiduciaires pour un montant de 25 198 200 EUR (2020 : 18 146 571 EUR).

NOTE 16 - OPERATIONS A TERME ET NON ENCORE DENOUEES

Aux 31 décembre 2021 et 2020, la Banque se trouve engagée dans des opérations à terme liées aux taux de change, d'intérêt ou d'autres cours de marché qui peuvent se résumer comme suit :

	2021	2020
	EUR	EUR
Opérations liées aux taux de change :		
Opérations de change à terme - OTC	161 104 750	203 143 659
Opérations liées aux taux d'intérêt :		
Interest Rate Swap	10 051 489	10 090 298
TOTAL	171 156 239	213 233 957

Ces opérations ont été effectuées en couverture d'éléments du bilan ou d'opérations effectuées pour le compte de la clientèle.

BPER Bank Luxembourg
Société Anonyme
ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS

31 décembre 2021

(exprimé en EUR)

- suite -

NOTE 17 - AUTRES INFORMATIONS SUR LES INSTRUMENTS FINANCIERS

Au 31 décembre 2021, la ventilation des principaux actifs (nets de provision forfaitaire) par devise (en EUR) se présente comme suit :

ACTIF	EUR	USD	JPY	GBP	CHF	Autres devises	Total
Caisse, avoirs auprès des Banques Centrales et des Offices des chèques postaux	43 447 489	20 334	-	5 950	-	-	43 473 773
Créances sur les établissements de crédit	425 103 400	62 247 429	12 349	216 157	2 381 150	16 873 458	506 833 943
Créances sur la clientèle	209 862 560	3 039 541	-	1 191 353	473 367	1 625 332	216 192 153
Obligations et autres valeurs mobilière à revenu fixe	122 528 857	-	-	-	-	-	122 528 857
Actions et autres valeurs mobilières à revenu variable	16 125 565	1	-	-	-	-	16 125 566

Au 31 décembre 2021, la ventilation des principaux passifs par devise (en EUR) se présente comme suit :

PASSIF	EUR	USD	JPY	GBP	CHF	Autres devises	Total
Dettes envers des établissements de crédit	106 230 973	42 867	582	-	-	143 047	106 417 470
Dettes envers la clientèle	627 108 610	65 349 881	11 855	1 424 115	2 718 067	18 448 581	715 061 109
Passifs subordonnés	15 000 000	-	-	-	-	-	15 000 000

BPER Bank Luxembourg
Société Anonyme
ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS
31 décembre 2021
(exprimé en EUR)
- suite -

NOTE 17 - AUTRES INFORMATIONS SUR LES INSTRUMENTS FINANCIERS (SUITE)

Au 31 décembre 2020, la ventilation des principaux actifs (nets de provision forfaitaire) par devise (en EUR) se présente comme suit :

ACTIF	EUR	USD	JPY	GBP	CHF	Autres devises	Total
Caisse, avoirs auprès des Banques Centrales et des Offices des chèques postaux	56 179 299	19 583	-	5 561	-	-	56 204 443
Créances sur les établissements de crédit	498 709 308	93 568 268	52 652	11 558 486	4 428 100	23 778 367	632 095 181
Créances sur la clientèle	198 155 610	2 995 673	-	1 496 493	39 092	1 877 322	204 564 191
Obligations et autres valeurs mobilière à revenu fixe	130 856 728	-	-	-	-	-	130 856 728
Actions et autres valeurs mobilières à revenu variable	33 263 073	40 587	-	-	-	-	33 303 660
Participations	-	-	-	-	-	-	-

Au 31 décembre 2020, la ventilation des principaux passifs par devise (en EUR) se présente comme suit :

PASSIF	EUR	USD	JPY	GBP	CHF	Autres devises	Total
Dettes envers des établissements de crédit	56 895 663	38 867 628	600	-	22	184 353	95 948 266
Dettes envers la clientèle	780 435 912	57 638 697	51 791	13 129 104	4 346 625	25 583 627	881 185 756
Passifs subordonnés	15 000 000	-	-	-	-	-	15 000 000

BPER Bank Luxembourg
Société Anonyme
ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS
31 décembre 2021
(exprimé en EUR)
- suite -

NOTE 18 - ACTIFS ET PASSIFS LIBELLÉS EN DEVISES

Au 31 décembre 2021, le montant global des éléments d'actifs libellés en devises autres que l'euro, convertis dans la devise du capital, est de 88 090 619 EUR (2020 : 140 524 930 EUR) et le montant global des éléments de passif libellés en devises autres que l'euro, convertis dans la devise du capital, s'élève à 88 461 486 EUR (2020 : 140 507 923 EUR).

NOTE 19 - COMMISSIONS PERÇUES

Le montant de commissions perçues se ventile comme suit par catégorie d'activité :

	2021	2020
	EUR	EUR
Commissions liées à l'octroi de crédits et gestion des dossiers	3 135 629	2 496 162
Commissions sur les gardes et gestion d'actifs	2 575 507	1 713 934
Commissions liées aux opérations fiduciaires	122 900	94 900
Autres commissions	511 204	376 236
TOTAL	6 345 240	4 681 232

Les commissions sur les octrois de crédits et gestion de dossiers sont liées à la gestion des dossiers d'ouverture des comptes courants et toutes les activités sur ces comptes ou effectuée dans le cadre d'une ouverture de crédit et des opérations de Trade Finance et de suivi des dossiers.

Les commissions sur les gardes et gestion d'actifs sont liées à la gestion des portefeuilles et des capitaux. Les commissions sont calculées sur base des actifs du portefeuille et des opérations de négociation des actifs financiers sur le marché pour compte de clients.

Les commissions liées aux opérations fiduciaires sont relatives à la gestion de trésorerie et à la gestion des actifs fiduciaires. Les commissions sont calculées sur la base des actifs détenus sous gestion et sur le nombre de transactions.

Les autres commissions incluent divers frais tels que des commissions de garantie et des frais de services bancaires.

BPER Bank Luxembourg
Société Anonyme
ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS
31 décembre 2021
(exprimé en EUR)

- suite -

NOTE 20 - RESULTAT PROVENANT D'OPERATIONS FINANCIERES

Au 31 décembre 2021, les résultats provenant d'opérations financières sont constitués de plus-values de cession pour 2 373 287 EUR (2020 : 2 466 558 EUR), de moins-values de cession pour 310 826 EUR (2020 : 1 121 414 EUR) et du résultat de change pour 615 803 EUR (2020 : 410 805 EUR).

NOTE 21 – AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION

Au 31 décembre 2021, les autres produits d'exploitation comprennent le remboursement des frais pour la mise à disposition du personnel dans la gestion administrative de la Sicav pour un montant de 88 200 EUR.

NOTE 22 - CORRECTIONS DE VALEUR ET REPRISES DE CORRECTIONS DE VALEUR

En 2021, les corrections de valeur sur créances et provisions pour passifs éventuels et pour engagements sont composées de la dotation à la provision pour créances douteuses sur les éléments d'actif pour 378 788 EUR dont 0 EUR de provision forfaitaire. En 2020, les corrections de valeur sur créances et provisions pour passifs éventuels et pour engagements sont composées de la dotation à la provision pour créances douteuses sur les éléments d'actif pour 639 059 EUR dont 0 EUR de provision forfaitaire.

Les reprises de correction de valeur sur créances et provisions pour passifs éventuels et pour engagements sont composées de la reprise de dotation de la moins-value latente sur les actions et autres valeurs mobilières à revenu variable pour un montant de 228 079 EUR. (2020 : Nil)

BPER Bank Luxembourg
Société Anonyme
ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS
31 décembre 2021
(exprimé en EUR)
- suite -

NOTE 23 - IMPOTS

La Banque est passible de tous les impôts auxquels les établissements de crédit luxembourgeois sont soumis. Au 31 décembre 2021, la Banque a été imposée à l'impôt sur le revenu des collectivités, à l'impôt commercial communal et à l'impôt sur la fortune.

La plus-value de conversion (Art. 54 bis LIR) provenant des différences de change entre l'ITL et le LUF avant le 1^{er} janvier 1999 est conservée et immunisée fiscalement. Cependant, cette plus-value de conversion pourra varier et être imposée partiellement ou totalement en cas de réduction ou d'augmentation de capital par incorporation des réserves, en cas de distribution de dividende et en cas de liquidation.

Les provisions pour impôts au passif se réfèrent aux exercices 2020 et 2021. La charge d'impôt comptabilisée en 2021 s'élève à 1 923 927 EUR (2020 : 1 405 195 EUR).

NOTE 24 - PERSONNEL ET REMUNERATIONS DES ORGANES DIRIGEANTS

En moyenne au cours de l'année, la Banque a employé 24 personnes (2020 : 24 personnes). Ce chiffre se décompose comme suit :

Catégorie	Nombre	
	2021	2020
Direction	3	3
Employés	21	21

Au 31 décembre 2021, les rémunérations allouées aux membres de l'organe de direction de la Banque s'élèvent à 942 455 EUR (2020 : 780 994 EUR).

Au 31 décembre 2021, le montant des rémunérations allouées aux membres du Conseil d'Administration s'élève à 130 000 EUR (2020 : 117 013 EUR).

La Banque n'a pas pris d'engagement de retraite en faveur des membres du Conseil d'Administration et de la Direction.

BPER Bank Luxembourg
Société Anonyme
ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS
31 décembre 2021
(exprimé en EUR)
- suite -

NOTE 24 - PERSONNEL ET REMUNERATIONS DES ORGANES DIRIGEANTS (SUITE)

Au 31 décembre 2021, le montant des crédits accordés aux membres des organes dirigeants s'élève à 58 646 EUR (2020 : 130 672 EUR).

Au 31 décembre 2021, la Banque a octroyé une garantie de 6 000 EUR en faveur des membres de la Direction (2020 : Nil).

NOTE 25 - PARTIES LIEES

Aux 31 décembre 2021 et 2020, les transactions réalisées avec des sociétés liées au Groupe se reflètent comme suit dans les postes du bilan, compte de profits et pertes et hors bilan (les montants présentés n'incluent pas la provision forfaitaire) :

<u>BILAN</u>	2021	2020
	EUR	EUR
ACTIF		
Créances sur les établissements de crédit	497 570 175	620 209 523
A vue	251 966 657	405 407 570
Autres créances	245 603 518	214 801 953
Obligations et autres valeurs mobilières à revenu fixe		-
D'établissement de crédit		-
Participations		-
Comptes de régularisation	(24 162)	(455 046)
TOTAL	<u>497 546 013</u>	<u>619 754 477</u>

BPER Bank Luxembourg
Société Anonyme
ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS
31 décembre 2021
(exprimé en EUR)
- suite -

NOTE 25 - PARTIES LIEES (SUITE)

	2021	2020
	EUR	EUR
PASSIF		
Dettes envers des établissements de crédit	106 126 567	95 669 566
A vue	3 787	276
A terme ou à préavis	106 122 780	95 669 290
Comptes de régularisation	93 693	169 484
Passifs subordonnés	15 000 000	15 000 000
TOTAL	121 220 260	110 839 050
	2021	2020
	EUR	EUR
<u>HORS BILAN</u>		
Passifs éventuels	145 194	138 863
Cautionnements et actifs donnés en garantie	145 194	138 863
Opérations liées aux taux de change, aux taux d'intérêt et à d'autres cours de marché	89 671 682	110 822 810
Opérations de change à terme	79 620 193	100 732 512
Opérations liées aux taux d'intérêt	10 051 489	10 090 298
TOTAL	89 816 876	110 961 673

NOTE 25 - PARTIES LIEES (SUITE)

BPER Bank Luxembourg
Société Anonyme
ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS

31 décembre 2021

(exprimé en EUR)

- suite -

COMPTE DE PROFITS ET PERTES

CHARGES	2021	2020
	EUR	EUR

Intérêts et charges assimilées

Intérêts sur dettes envers les établissements de crédit	304 281	1 459 242
---	---------	-----------

Frais généraux administratifs

Services divers	83 202	40 925
-----------------	--------	--------

TOTAL	387 483	1 500 167
--------------	----------------	------------------

PRODUITS	2021	2020
	EUR	EUR

Intérêts et produits assimilés

Intérêts sur créances sur les établissements de crédit	1 361 682	2 396 369
--	-----------	-----------

Autres produits d'exploitation	88 200	84 525
---------------------------------------	---------------	---------------

TOTAL	1 449 882	2 480 894
--------------	------------------	------------------

NOTE 26 - CONSOLIDATION

Au 31 décembre 2021, l'information financière de la Banque est incluse dans les comptes consolidés de BPER Banca S.p.A., une société ayant son siège social Via San Carlo 8/20 à 41100 Modena (Italie) constituant l'ensemble à la fois le plus grand et le plus petit d'entreprises dont la Banque fait partie en tant qu'entreprise filiale. Les comptes consolidés susmentionnés sont disponibles au siège social de cette société.

BPER Bank Luxembourg
Société Anonyme
ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS
31 décembre 2021
(exprimé en EUR)
- suite -

**NOTE 27 - FONDS DE GARANTIE DES DEPOTS LUXEMBOURG ET FONDS DE RESOLUTION
LUXEMBOURG**

Le 18 décembre 2015, le gouvernement luxembourgeois a transposé dans la loi relative à la résolution et à la liquidation des établissements de crédit et au système de protection des déposants et investisseurs les directives européennes 2014/59/UE établissant le cadre pour le redressement et la résolution des établissements de crédit et des entreprises d'investissement et 2014/49/UE définissant les systèmes de garantie des dépôts.

Le système de garantie des dépôts et d'indemnisation des investisseurs en vigueur jusque-là, mis en œuvre « par l'Association pour la Garantie des Dépôts Luxembourg » (AGDL), est remplacé par un nouveau système contributif de garantie des dépôts et d'indemnisation des investisseurs. Le nouveau système garantit l'ensemble des dépôts éligibles d'un même déposant jusqu'à concurrence d'un montant de 100 000 EUR et les investissements jusqu'à concurrence d'un montant de 20 000 EUR. La Loi prévoit en outre que des dépôts résultant de transactions spécifiques ou remplissant un objectif social ou encore liés à des événements particuliers de la vie sont protégés au-delà de 100 000 EUR pour une période de 12 mois.

Les provisions constituées dans leurs comptes annuels par les établissements de crédit au fil des années pour être en mesure de respecter, le cas échéant, leurs obligations vis-à-vis de l'AGDL sont utilisées au-fur-et-à mesure de leur contribution au nouveau « Fonds de résolution Luxembourg » (FRL), et au nouveau « Fonds de garantie des dépôts Luxembourg » (FGDL).

Le montant des moyens financiers du FRL devra atteindre au début de l'année 2024 au moins 1% des dépôts garantis, tels que définis à l'article 1^{er} numéro 36 de la Loi, de tous les établissements de crédit agréés dans tous les Etats membres participant. Ce montant sera collecté auprès des établissements de crédit par des contributions annuelles au cours des exercices 2015 à 2024 contre utilisation de la provision AGDL constituée dans le passé et divers paiements. La contribution 2021 au FRL s'élève à 223 545 EUR (en 2020 : 204 668 EUR).

Le niveau cible des moyens financiers du FGDL est fixé à 0,8% des dépôts garantis, tels que définis à l'article 163 numéro 8 de la Loi, des établissements de crédit adhérents et doit être atteint à la fin de l'année 2021 à travers des contributions annuelles contre utilisation de la provision AGDL constituée dans le passé et divers paiements. La contribution 2021 au FGDL s'élève à 17 532 EUR (en 2020 : 14 373 EUR).

BPER Bank Luxembourg
Société Anonyme
ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS
31 décembre 2021
(exprimé en EUR)
- suite -

**NOTE 27 - FONDS DE GARANTIE DES DEPOTS LUXEMBOURG ET FONDS DE RESOLUTION
LUXEMBOURG (SUITE)**

Lorsque le niveau de 0,8% sera atteint, les établissements de crédit luxembourgeois continueront de contribuer pendant 8 ans supplémentaires de sorte à constituer un coussin de sécurité supplémentaire de 0,8% des dépôts garantis tels que définis à l'Article 180 (1) de la Loi.

La Banque dispose d'une provision pour l'ancien système AGDL qui est utilisée afin de couvrir les contributions aux FRL et FGDL. Cette provision figure dans la rubrique « Autre provisions » au passif du bilan (Note 13). La provision AGDL a été entièrement utilisée au 31 décembre 2020.

NOTE 28 - INFORMATIONS SUPPLEMENTAIRES SUR LES INSTRUMENTS FINANCIERS

Aux 31 décembre 2021 et 2020, la Banque ne calcule pas le ratio intégré d'adéquation des fonds propres en raison de la taille limitée de son portefeuille de négociation.

BPER Bank Luxembourg
Société Anonyme
ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS
31 décembre 2021
(exprimé en EUR)
- suite -

NOTE 28 - INFORMATIONS SUPPLEMENTAIRES SUR LES INSTRUMENTS FINANCIERS (SUITE)

Au 31 décembre 2021, les instruments financiers primaires sont détaillés comme suit, sur base de leur valeur comptable nette avant allocation de la provision forfaitaire :

Structure des instruments financiers primaires selon leur maturité résiduelle :

Type	Sous-type	À vue à 3 mois	3 mois à 1 an	1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Banque Centrale		43 400 200	-	-	-	43 400 200
Cash		73 573	-	-	-	73 573
Prêts et avances :	Banques	492 380 647	12 609 504	1 843 792	-	506 833 943
	Institutions financières	79 956 550	19 175 050	12 063 159	348 144	111 542 903
	Gouvernement	1 427 565	-	-	-	1 427 565
	Sociétés	4 960 953	17 900 652	50 321 070	4 627 452	77 810 127
	Personnes physiques	20 116 266	2 381 204	966 830	1 947 258	25 411 558
Obligations :	Portefeuille des immobilisations financières - Banques	5 991 780	-	20 333 735	1 575 390	27 900 905
	Portefeuille des immobilisations financières - Autres	-	2 000 000	60 076 830	32 551 122	94 627 952
Total des instruments financiers primaires (actifs)		<u>648 307 534</u>	<u>54 066 410</u>	<u>145 605 416</u>	<u>41 049 366</u>	<u>889 028 726</u>

Au 31 décembre 2021, un montant de 3 840 823 EUR lié à la provision forfaitaire vient en déduction des instruments financiers primaires détaillés ci-dessus.

BPER Bank Luxembourg
Société Anonyme
ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS
31 décembre 2021
(exprimé en EUR)
- suite -

NOTE 28 - INFORMATIONS SUPPLEMENTAIRES SUR LES INSTRUMENTS FINANCIERS (SUITE)

<u>Type</u>	<u>Sous-type</u>	<u>À vue à 3 mois</u>	<u>3 mois à 1 an</u>	<u>1 à 5 ans</u>	<u>Plus de 5 ans</u>	<u>Total</u>
Dettes	Banques	46 417 471	-	60 000 000	-	106 417 471
	Institutions financières	462 837 591	31 287 497	12 861 696	338 002	507 324 786
	Sociétés	74 491 120	-	75 000 000	1 617 939	151 109 059
	Personnes physiques	53 065 764	148 000	1 413 500	2 000 000	56 627 264
Total des instruments financiers primaires (passifs)		<u>636 811 946</u>	<u>31 435 497</u>	<u>149 275 196</u>	<u>3 955 941</u>	<u>821 478 580</u>

Les passifs éventuels et les engagements sont des passifs financiers primaires.

BPER Bank Luxembourg
Société Anonyme
ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS
31 décembre 2021
(exprimé en EUR)
- suite -

NOTE 28 - INFORMATIONS SUPPLEMENTAIRES SUR LES INSTRUMENTS FINANCIERS (SUITE)

Au 31 décembre 2020, les instruments financiers primaires sont détaillés comme suit, sur base de leur valeur comptable nette avant allocation de la provision forfaitaire :

Structure des instruments financiers primaires selon leur maturité résiduelle :

<u>Type</u>	<u>Sous-type</u>	<u>À vue à 3 mois</u>	<u>3 mois à 1 an</u>	<u>1 à 5 ans</u>	<u>Plus de 5 ans</u>	<u>Total</u>
Banque Centrale		56 119 905	-	-	-	56 119 905
Cash		84 538	-	-	-	84 538
	Banques	568 816 873	56 877 848	9 356 125	-	635 050 846
	Institutions financières	122 820 556	1 000 000	21 559 500	546 667	145 926 723
Prêts et avances :	Gouvernement	1 427 565	-	-	-	1 427 565
	Sociétés	775 554	3 132 585	48 496 316	4 233 047	56 637 502
	Personnes physiques	21 931 091	25 089	2 831 241	1 754 096	26 541 517
	Portefeuille des immobilisations					
Obligations :	financières - Banques	4 940 000	3 271 560	21 739 595	3 897 235	33 848 390
	Portefeuille des immobilisations					
	financières - Autres	-	42 456 250	20 658 775	33 893 308	97 008 333
Total des instruments financiers primaires (actifs)		<u>776 916 082</u>	<u>106 763 332</u>	<u>124 641 552</u>	<u>44 324 353</u>	<u>1 052 645 320</u>

Au 31 décembre 2020, un montant de 4 037 898 EUR lié à la provision forfaitaire vient en déduction des instruments financiers primaires détaillés ci-dessus.

BPER Bank Luxembourg
Société Anonyme
ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS
31 décembre 2021
(exprimé en EUR)
- suite -

NOTE 28 - INFORMATIONS SUPPLEMENTAIRES SUR LES INSTRUMENTS FINANCIERS (SUITE)

<u>Type</u>	<u>Sous-type</u>	<u>À vue à 3 mois</u>	<u>3 mois à 1 an</u>	<u>1 à 5 ans</u>	<u>Plus de 5 ans</u>	<u>Total</u>
Dettes	Banques	57 116 875	38 831 391	-	-	95 948 266
	Institutions financières	757 284 764	2 236 114	22 965 029	300 502	782 786 409
	Sociétés	30 561 686	-	6 000	1 864 158	32 431 844
	Personnes physiques	54 260 015	8 654 551	3 052 937	-	65 967 503
Total des instruments financiers primaires (passifs)		<u>899 223 340</u>	<u>49 722 056</u>	<u>26 023 966</u>	<u>2 164 660</u>	<u>977 134 022</u>

Les passifs éventuels et les engagements sont des passifs financiers primaires.

BPER Bank Luxembourg
Société Anonyme
ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS
31 décembre 2021
(exprimé en EUR)
- suite -

NOTE 28 - INFORMATIONS SUPPLEMENTAIRES SUR LES INSTRUMENTS FINANCIERS (SUITE)

Au 31 décembre 2021, les instruments financiers dérivés se détaillent comme suit, à leur valeur notionnelle :

Instruments financiers dérivés	À vue à 3 mois	3 mois à 1 an	1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Total	Valeur de marché
Liés aux taux d'intérêt :						
Contrats IRS	81 489	-	9 970 000	-	10 051 489	-
Liés aux taux de change :						
Contrats Forward	161 104 750	-	-	-	161 104 750	1 640 283
Total des instruments financiers dérivés (actifs)	161 186 239	-	9 970 000	-	171 156 239	1 640 283
Liés aux taux d'intérêt :	81 489	-	9 970 000	-	10 051 489	373 209
Contrats IRS						
Liés aux taux de change :						
Contrats Forward	161 119 833				161 119 833	1 619 950
Total des instruments financiers dérivés (passifs)	161 201 322	0	9 970 000	0	171 171 322	1 993 159

Tous les instruments dérivés ci-dessus ont été négociés de gré à gré et ne sont pas classés dans le portefeuille de négociation de la Banque.

Tableau de risque de crédit sur les instruments financiers dérivés

La Banque calcule le risque de crédit associé aux instruments financiers dérivés, négociés de gré à gré, en appliquant les méthodes de calcul des exigences de fonds propres décrites dans le Règlement N°(EU) 575/2013.

BPER Bank Luxembourg
Société Anonyme
ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS
31 décembre 2021
(exprimé en EUR)
- suite -

**NOTE 28 - INFORMATIONS SUPPLEMENTAIRES SUR LES INSTRUMENTS FINANCIERS
(SUITE)**

Le tableau ci-dessous détaille l'évaluation du risque de crédit associé aux instruments financiers dérivés de la Banque au 31 décembre 2021.

	Maturité	Montant du principal notionnel EUR	Pondération	Montant du risque équivalent EUR
Contrats sur taux d'intérêts		(1)	(2)	(3)=(1)X(2)
IRS 1	2023	81 489	8%	6 519
IRS 3	2024	4 970 000	8%	397 600
IRS 4	2026	5 000 000	5%	250 000
Contrats sur taux de change	2021	161 104 750	1%	1 611 047

Au 31 décembre 2020, les instruments financiers dérivés se détaillent comme suit, à leur valeur notionnelle :

Instruments financiers dérivés	À vue à 3 mois	3 mois à 1 an	1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Total	Valeur de marché
Liés aux taux d'intérêt :						
Contrats IRS	-	-	5 090 298	5 000 000	10 090 298	-
Liés aux taux de change :						
Contrats Forward	184 706 683	18 404 011	-	-	203 110 694	1 854 050
Total des instruments financiers dérivés (actifs)	184 706 683	18 404 011	5 090 298	5 000 000	213 200 992	1 854 050
Liés aux taux d'intérêt :						
Contrats IRS	-	-	5 090 298	5 000 000	10 090 298	616 257
Liés aux taux de change :						
Contrats Forward	184 737 573	18 406 086	-	-	203 143 659	1 810 667
Total des instruments financiers dérivés (passifs)	184 737 573	18 406 086	5 090 298	5 000 000	213 233 957	2 426 924

BPER Bank Luxembourg
Société Anonyme
ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS
31 décembre 2021
(exprimé en EUR)
- suite -

**NOTE 28 - INFORMATIONS SUPPLEMENTAIRES SUR LES INSTRUMENTS FINANCIERS
(SUITE)**

Tous les instruments dérivés ci-dessus ont été négociés de gré à gré et ne sont pas classés dans le portefeuille de négociation de la Banque.

Tableau de risque de crédit sur les instruments financiers dérivés

La Banque calcule le risque de crédit associé aux instruments financiers dérivés, négociés de gré à gré, en appliquant les méthodes de calcul des exigences de fonds propres décrites dans le Règlement N°(EU) 575/2013.

Le tableau ci-dessous détaille l'évaluation du risque de crédit associé aux instruments financiers dérivés de la Banque au 31 décembre 2020.

	Maturité	Montant du principal notionnel EUR	Pondération	Montant du risque équivalent EUR
		(1)	(2)	(3)=(1)X(2)
Contrats sur taux d'intérêts				
IRS 1	2023	120 298	8%	9 624
IRS 3	2024	4 970 000	8%	397 600
IRS 4	2026	5 000 000	5%	250 000
Contrats sur taux de change	2021	203 110 694	1%	2 031 107

BPER Bank Luxembourg
Société Anonyme
ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS
31 décembre 2021
(exprimé en EUR)
- suite -

NOTE 29 - FRAIS D'AUDIT

Les frais « HT » payés par la Banque au réviseur d'entreprises agréé s'élèvent à :

	2021	2020
	EUR	EUR
Contrôle légal des comptes annuels	94 550	91 530
Autres services d'assurance	18 000	-
Total	<u>112 550</u>	<u>91 530</u>

Les honoraires sont provisionnés au cours de l'année pour laquelle ils sont encourus.

NOTE 30 - EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Le 24 février 2022, la Russie a lancé une invasion militaire à grande échelle de l'Ukraine. L'invasion a reçu une condamnation internationale généralisée y compris un train de sanctions économiques et financière imposées à la Russie déclenchant une crise financière et une grande volatilité sur les marchés des matières premières et les marchés financiers.

La Banque considère que cet événement, qui est survenu après la clôture des états financiers, ne donne pas lieu à un ajustement au 31 décembre 2021.

Compte tenu de l'évolution rapide de la situation actuelle et des incertitudes liées, il n'est pas jugé possible à ce jour de fournir une estimation quantitative de l'impact potentiel sur la situation économique de la Banque. Au 31 décembre 2021, les expositions de la Banque sur le marché russes sont très limitées et toutes indirectes. L'impact éventuel sera donc pris en compte dans les estimations comptables courant 2022.